Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 0670455
Centre d'intérêt: 540

Lemay, France.

Modèle de reconnaissance des acquis de formation des adultes en formation générale au niveau secondaire : application au programme de français langue maternelle / [recherche et réd., France Lemay]. -- [Saint-Laurent] : Commission scolaire Sainte-Croix, Service de l'éducation des adultes, 1995.
ix, 231 f. ; 28 cm.

Bibliogr.: f. 229-231.

Vedette(s)-secondaire(s): Commission scolaire Sainte-Croix. Service de l'éducation des adultes

Descripteur(s): Reconnaissance des acquis * Français (Langue) * Langue maternelle * Instrument de mesure * Elaboration de tests * Evaluation de l'étudiant * Education des adultes * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Le rapport vise deux objectifs principaux: 1. identifier les acquis de formation des adultes à évaluer en français langue maternelle au secondaire; 2. élaborer un instrument de mesure des acquis de formation. Le document comprend deux parties. La première, intitulée "Cadre de la recherche" comprend quatre chapitres. Le premier situe le problème de recherche et expose les grandes lignes directrices. Le second fait état de la recension des écrits, alors que le troisième présente le cadre de la recherche. Enfin, le quatrième décrit la méthode de recherche et fait connaître les résultats. La deuxième partie présente l'instrument de mesure des acquis de formation. Elle comprend cinq chapitres. Le premier décrit l'instrument de mesure et le deuxième précise les directives pour la passation et la notation des tests. Le troisième expose les critères de notation et le quatrième est un guide pour l'interprétation des résultats. Enfin, le dernier présente l'instrument de mesure des acquis de formation.

Type de document: r

EDUQ 8670455

SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

LA COMMISSION SCOLAIRE SAINTE-CROIX

MODÈLE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE FORMATION DES ADULTES EN FORMATION GÉNÉRALE AU NIVEAU SECONDAIRE : APPLICATION AU PROGRAMME DE FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE

MARS 1985

EDUQ 8670455

SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

LA COMMISSION SCOLAIRE SAINTE-CROIX

MODÈLE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE FORMATION DES ADULTES EN FORMATION GÉNÉRALE AU NIVEAU SECONDAIRE : APPLICATION AU PROGRAMME DE FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE

MARS 1985

ÉQUIPE DE TRAVAIL

Conception de la recherche	:	France Lemay Conseillère andragogique
		. Wojtek Winnicki Coordonnateur à la recherche, au développement et aux services éducatifs
Consultation à la recherche	:	Gabrielle Cantin Professeure Département d'andragogie Université de Montréal
Recherche et rédaction	:	France Lemay
Supervision et support à la recherche	:	Wojtek Winnicki
Réalisation technique	:	Francine Boutin
		Huguette Larivière

REMERCIEMENTS

À André Beaudet pour sa confiance en début de route et pour son encouragement inlassable.

À Bernard Larouche, directeur du Service de l'éducation des adultes, pour sa reconnaissance de l'importance de la recherche en éducation des adultes.

À Thérèse Bergeron et à Jean Proulx pour leur compréhension et leur patience au bout de la route.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

PREMIÈRE PARTIE :

Le cadre de la recherche 3

Chapitre premier :

Le projet 4

1.1 État de la question 5

1.2 Problème de recherche 14

1.3 Définitions 16

1.4 Objectifs de la recherche 19

1.5 Utilité de la recherche 20

Chapitre deuxième :

La recension des écrits 22

2.1 Acquis 24

2.2 Instrument de mesure des acquis de formation 37

Chapitre troisième :

Le cadre 49

3.1 Cadre de référence 50

3.2 Hypothèse 52

3.3 Cadre opératoire 53

3.4 Limites de la recherche 57

Chapitre quatrième :

La méthode de recherche et l'étude des résultats 58

4.1 Méthode de recherche 59

4.2 Présentation des résultats 59

4.3 Analyse et interprétation des résultats 71

CONCLUSION 76

DEUXIÈME PARTIE :

L'instrument de mesure des acquis de formation français langue maternelle, niveau secondaire 78

INTRODUCTION 79

Chapitre premier :

Description de l'instrument de mesure des acquis de formation 81

1.1 Nature de l'instrument de mesure des acquis de formation 82

1.2 Objectifs de l'instrument de mesure des acquis de formation 84

1.3 Critères d'admissibilité 85

1.4 Présentation matérielle de l'instrument de mesure des acquis de formation 85

Chapitre deuxième :

Directives pour la passation et la notation des tests 90

2.1 Durée des tests 91

2.2 Préparatifs et arrangements nécessaires avant les séances de testing 92

2.3 Rôles de l'évaluateur(trice) 93

2.4 Directives pour la passation des tests 93

2.5 Directives pour la correction du test 94

Chapitre troisième :

Critères de notation et pondération 95

3.1 TEST 1 : L'alimentation et la santé 96

3.2 TEST 2 : La consommation et le budget 102

3.3 TEST 3 : L'emploi 107

Chapitre quatrième :

Guide pour l'interprétation des résultats 112

4.1 Échelle d'interprétation des résultats 114

4.2 Sanction 119

Chapitre cinquième :

Instrument de mesure des acquis de formation français langue maternelle cahier du (de la) candidat(e) 120

TEST 1

L'alimentation et la santé 121

Première partie : Savoir-écouter 122

Deuxième partie : Savoir-lire 127

Troisième partie : Savoir-écrire orthographe 133

Quatrième partie : Savoir-écrire rédaction 141

Cinquième partie : Savoir-parler 148

TEST 2

La consommation et le budget 153

Première partie : Savoir-écouter 154

Deuxième partie : Savoir-lire 159

Troisième partie : Savoir-écrire orthographe 165

Quatrième partie : Savoir-écrire rédaction 173

Cinquième partie : Savoir-parler 178

TEST 3

L'emploi 182

Première partie : Savoir-écouter 183

Deuxième partie : Savoir-lire 188

Troisième partie : Savoir-écrire orthographe 198

Quatrième partie : Savoir-écrire rédaction 206

Cinquième partie : Savoir-parler 212

ANNEXE 1 216

ANNEXE 2 224

CONCLUSION 226

RÉFÉRENCES 228

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	p. 25
2	p. 28
3	p. 31
4	p. 34
5	p. 51
6	p. 56
7	p. 60
8	p. 61
9	p. 62
10	p. 63
11	p. 64
12	p. 65
13	p. 66
14	p. 67
15	p. 68
16	p. 69
17	p. 70

Note: Bien que le masculin soit généralement utilisé dans ce texte, les mots relatifs aux personnes désignent autant les hommes que les femmes.

INTRODUCTION

Le présent rapport de recherche s'inscrit dans le cadre des études sur la reconnaissance des acquis de formation. Il vise deux objectifs principaux: identifier les acquis de formation à évaluer en français langue maternelle, niveau secondaire; élaborer un instrument de mesure des acquis de formation.

Ce document se divise en deux parties; la première partie s'intitule «Cadre de la recherche» et la deuxième «Instrument de mesure des acquis de formation, français langue maternelle, niveau secondaire». La première partie comprend quatre chapitres. Le premier chapitre situe le problème de recherche et expose les grandes lignes directrices. Le second chapitre fait état de la recension des écrits alors que le troisième chapitre présente le cadre de la recherche. Enfin, le quatrième chapitre décrit la méthode de recherche et fait connaître les résultats.

La deuxième partie de l'étude présente l'instrument de mesure des acquis de formation élaboré à partir du cadre de la recherche. Cette deuxième partie se divise en cinq chapitres. Le premier chapitre décrit l'instrument de mesure des acquis de formation alors que le second chapitre précise les directives pour la passation et la notation des tests. Le troisième chapitre expose les critères de notation et le quatrième chapitre est un guide pour l'interprétation des résultats. Enfin, le rapport se termine par l'instrument de mesure des acquis de formation comme tel.

Nous sommes convaincus que cette recherche sera très utile, non seulement pour les institutions, mais surtout pour les adultes. Le projet de recherche veut, avant tout, rejoindre les adultes là où ils sont afin de leur permettre de faire reconnaître socialement et juridiquement leurs acquis de formation.

PREMIÈRE PARTIE

LE CADRE DE LA RECHERCHE

CHAPITRE PREMIER

LE PROJET

1.1 ÉTAT DE LA QUESTION

La reconnaissance des acquis de formation est devenue, au cours des dernières années, un sujet de préoccupation croissante pour les intervenants du domaine de l'éducation des adultes. Les recherches et études publiées aux États-Unis, et plus récemment au Canada et au Québec, ont certes contribué à circonscrire le concept de reconnaissance des acquis de formation mais ont aussi suscité l'intérêt pour le développement de pratiques d'accréditation.

De toute évidence, le dossier de la reconnaissance des acquis de formation est appelé à prendre de l'ampleur. Marthe Sansregret (1984) souligne, dans un article intitulé «Histoire de la reconnaissance des acquis de formation», que des pays tels que la France, le Vénézuela, la Corée, les Philippines, l'Angleterre, la Suisse, l'Autriche, la Suède, la Yougoslavie sont, actuellement, à la recherche d'informations sur la question. Toutefois, les États-Unis demeurent le seul pays à avoir mis sur pied un système d'accréditation par l'expérience et les actions réalisées jusqu'à ce jour s'avèrent des plus profitables.

Aux États-Unis, la reconnaissance des acquis de formation remonte à l'époque de la Deuxième Guerre Mondiale. Dès 1942, un Programme d'examens, le General Educational Development (GED) fut élaboré par l'Institut des Forces Armées des États-Unis (USAFI) et administré aux jeunes militaires qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires. Le Programme d'examens du GED leur permettait de démontrer qu'ils avaient atteint le niveau exigé par le diplôme d'études secondaires. À la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, l'Institut des Forces Armées des États-Unis (USAFI) remit le Programme d'examens à l'American Council on Education (ACE) afin que les militaires, qui n'avaient pas eu la possibilité de passer les tests

pendant leur service, puissent en bénéficier. L'American Council on Education (ACE) entreprit aussi d'évaluer les programmes des Forces Armées ainsi que les diverses fonctions occupées par les militaires pour fournir des recommandations quant à l'octroi de crédits de niveau post-secondaire. La reconnaissance des acquis de formation de ces militaires a, comme le signale Marthe Sansregret (1984), servi la cause de la population adulte en général.

À la fin des années soixante et au début des années soixante-dix, le dossier de la reconnaissance des acquis connut un essor phénoménal. En 1967, l'Educational Testing Service (ETS) commença à élaborer les tests du College Level Examination Program (CLEP) pour reconnaître les acquis de formation de niveau collégial. En 1971, le Adult Performance Level (APL), avec le support de l'Adult Education Division of the U.S. Office of Education, débuta un projet de recherche portant sur la compétence de base et l'évaluation de cette compétence. En 1974, Ruth Ekstrom de l'Educational Testing Service (ETS) amorçat une étude sur la reconnaissance des acquis de formation des femmes. En 1974, l'American Council on Education (ACE) créa le Bureau sur les crédits éducationnels et les diplômes et certificats (Office on Educational Credit and Credentials - O.E.C.C.) dans le but d'étendre le système de recommandations de crédits aux cours dispensés par les associations professionnelles, les entreprises privées, les organismes gouvernementaux et les organisations civiles. La même année, le centre CAEL (The Cooperative Assessment of Experiential Learning qui a changé de nom pour The Council for the Advancement of Experiential Learning) fut constitué. Appuyé par l'Educational Testing Service (ETS) et quelque deux cents organismes d'éducation, le CAEL avait pour mission de développer de meilleures méthodes de mesure et d'évaluation des acquis de formation. Enfin, des organismes tels que l'Empire State College, le Thomas A. Edison State College, le Compact for Lifelong Educational Opportunities, le Rockland Community College, le New York State External High School Diploma Program, le Regents External Degree Program, pour ne citer que ceux-ci, se sont spécialisés dans la reconnaissance des acquis de formation.

Aujourd,hui, la reconnaissance des acquis de formation est une réalité tangible aux États-Unis. Le Programme d'examens du GED est utilisé dans tous les états américains et dans quelques provinces canadiennes. Les tests CLEP sont reconnus par la plupart des établissements d'enseignement collégial et universitaire. Les examens développés par l'Adult Performance Level mesurent les habiletés de base nécessaires pour fonctionner dans la société et permettent d'octroyer des crédits de niveau secondaire. L'American Council on Education (ACE) évalue les instruments de mesure de reconnaissance des acquis de même que les différents programmes de formation et émet des recommandations quant à l'octroi de crédits. Le CAEL vise plus particulièrement à promouvoir l'utilisation des instruments de mesure, à stimuler la recherche et à diffuser les informations. Les programmes «PROJECT HAVE SKILLS», «ACCESS» et «SECOND START» identifient les habiletés des femmes au foyer ou des bénévoles. Finalement, les dernières recherches américaines s'orientent vers une standardisation des critères de reconnaissance des acquis de formation.

Au Québec, les pratiques de reconnaissance des acquis de formation constituent un phénomène relativement récent. Au cours des années soixante-dix, la Direction générale du développement pédagogique (D.G.D.P.) mit en place un programme de tests pour reconnaître une scolarité équivalente au secondaire V, au secondaire III ou à la sixième année élémentaire. La Direction générale de l'éducation des adultes (D.G.É.A.) élabora, pour sa part, le Cahier III qui décrit les éléments du système de reconnaissance des acquis, le Cahier des équivalences qui détermine la valeur des acquis de niveau secondaire sanctionnés par des documents officiels, et les tests de classement en français langue maternelle, français langue seconde, anglais langue seconde qui évaluent les acquis actuels des adultes. Les cégeps acceptèrent les étudiants âgés d'au moins dix-huit ans qui, sans avoir complété leurs études secondaires, avaient réussi les cours secondaires préalables au programme choisi.

Enfin, des adultes furent admis à certains programmes universitaires sur la base des connaissances appropriées et de l'expérience pertinente. En dépit de tous ces efforts, ce n'est qu'au début des années quatre-vingt que le dossier de la reconnaissance des acquis prit son véritable envol.

En février 1982, le mémoire sur la reconnaissance des acquis préparé par André Beaudet fut présenté au Bureau des sous-ministres. Le mémoire avait pour objectif de:

> «*Établir la problématique générale de la reconnaissance des acquis en éducation des adultes et obtenir du Bureau des sous-ministres un accord de principe sur ce qui devra fonder le développement du système de reconnaissance s'adressant à cette clientèle.*» (André Beaudet, 1982, non paginé)

Le rapport de la Commission d'étude sur la formation des adultes (CEFA), paru en mars 1982, consacra un chapitre entier à la reconnaissance des acquis: «La reconnaissance des acquis: un point de départ et d'arrivée du décloisonnement». La CEFA recommandait entre autres:

> «*Que l'on reconnaisse le fait que le bagage académique des personnes qui ont quitté l'école s'enrichit par l'observation, l'expérience, l'étude, les lectures personnelles, les échanges et les contacts avec les individus et le milieu.*» Apprendre: une action volontaire et responsable, p. 455)

et

> «*Qu'on explore et développe les pratiques permettant à l'adulte qui désire entreprendre un programme de formation "académique" de faire reconnaître ses acquis d'expérience à des fins d'admission et d'équivalences.*» (Apprendre: une action volontaire et responsable, p. 455)

Suite à l'étude du mémoire sur la reconnaissance des acquis et à la parution du rapport de la CEFA, le Bureau des sous-ministres confia le mandat à la Direction générale de l'éducation des adultes (D.G.É.A.) d'établir un dossier de la reconnaissance des acquis. Un groupe de travail fut alors constitué et des budgets de recherche furent alloués.

En 1984, l'énoncé de politique de l'éducation des adultes du Gouvernement du Québec, Un projet d'éducation permanente. Énoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes, exposa des choix stratégiques majeurs en matière de reconnaissance des acquis. Le premier choix consistait à tenir compte du système scolaire actuel:

> «*Quelle que soit la nature des acquis, leur reconnaissance officielle, quand elle est pratiquée par les organismes scolaires, est inévitablement envisagée par rapport aux objectifs de formation visés par les programmes existants.*» (p. 38)

Le deuxième choix stratégique concernait la responsabilité des organismes et des établissements d'enseignement:

> «*En matière de reconnaissance scolaire des acquis, ce sont les organismes et les établissements d'enseignement qui conservent une responsabilité première (...).*» (p. 39)

Le troisième choix consistait à se doter de mécanismes et d'instruments d'évaluation des acquis pour chaque ordre d'enseignement:

> «*Des mécanismes et des instruments d'évaluation seront accessibles, pour chaque ordre d'enseignement et sous la responsabilité des organismes ou établissements en cause (...).*» (p. 39)

Le quatrième choix concernait la mise en place d'un lieu de coordination de reconnaissance des acquis:

> *«(...) le ministère de l'Éducation s'est déjà doté d'un lieu de coordination groupant des représentants de ses diverses unités administratives. En plus de maintenir la cohérence de pensée et d'action du ministère en ce domaine, on y assurera la diffusion de l'information. On verra également à sensibiliser et à mobiliser les agents en cause dans les réseaux scolaires, de même que les entreprises, les organismes d'éducation populaire et les groupements féminins intéressés, en particulier pour favoriser l'émergence concertée d'instruments techniques valables de reconnaissance des acquis.»* (p. 39)

Finalement, le cinquième choix s'orientait vers les pratiques de reconnaissance des acquis en entreprises:

> *«(...) les pratiques qui favorisent, dans les entreprises, la délivrance d'attestations de formation aux travailleurs, seront poursuivies et améliorées.»* (p. 40)

Peu après la parution de l'énoncé de politique de l'éducation des adultes, soit en mai 1984, un colloque sur la reconnaissance des acquis de formation eut lieu à l'Université de Sherbrooke. Ce colloque, organisé par l'Université de Sherbrooke et le ministère de l'Éducation, permit d'approfondir la réflexion sur la question de la reconnaissance des acquis de formation, de diffuser les projets de recherche et de dégager des principes et des orientations.

À l'heure actuelle, les chercheurs québécois tentent de s'approprier du concept et des pratiques de reconnaissance des acquis de formation. Soulignons les recherches de Marthe Sansregret (La reconnaissance des acquis expérientiels des femmes aux États-Unis, 1983), du Cégep de Saint-Félicien (La reconnaissance des acquis expérientiels en techniques infirmières, 1984), de Louise Turgeon-Godin (Rapport concernant la reconnaissance des acquis expérientiels

des assistantes dentaires, 1984), du groupe Fer de Lance (Expériences américaines en reconnaissance des acquis de formation, 1984), de Robert Isabelle (La reconnaissance des acquis de formation selon certains organismes américains, 1984) et de Ginette Robin (Guide d'élaboration d'un portfolio, 1984) qui contribuent à enrichir le sujet. Enfin, des instruments d'évaluation des acquis sont en voie d'élaboration.

Même si les études américaines et québécoises se révèlent des plus fructueuses, la reconnaissance des acquis de formation suscite de multiples interrogations. La Direction générale de l'éducation des adultes en soulève quelques-unes:

> «*(...) reconnaître pour fins de financement? pour fins de diplôme (et encore là: par mesure de défi personnel strict? pour satisfaire aux exigences d'un employeur ou d'un corps professionnel? ou pour accéder à une formation "normalisée" d'un niveau plus avancé?), pour fins d'attestations d'équivalences, en vue d'un retour à un cycle d'études de type "normalisé"? Il faut reconnaître quoi? et qui, dans quelles conditions, à quelles fins? (...)*» (Commission d'étude sur la formation des adultes, 1982, Apprendre: une action volontaire et responsable, p. 359)

André Beaudet, pour sa part, pose deux grandes questions d'ordre méthodologique auxquelles il tente d'apporter quelques pistes de solution. Ces deux questions sont:

> «*a) Comment évaluer les apprentissages expérientels?*
>
> *b) Comment rendre accessible la formation jugée manquante?*» (André Beaudet, 1984, Quelques notes pour faire le point sur la reconnaissance des apprentissages expérientiels, Prospectives, Vol. 20, no 3, p. 114)

Daniel Campeau traite plus particulièrement de l'impact socio-politique de la reconnaissance des acquis de formation. Il énumère six interrogations:

> «. *Quelles devraient être les populations prioritaires visées par la politique de reconnaissance? Quelle place fera-t-on aux plus démunis?*
>
> . *Quels acquis expérientiels seront reconnus? (...)*
>
> . *Par quels mécanismes pourrait-on assurer que les acquis expérientiels qui n'entrent pas dans le cadre de référence scolaire aient un traitement équitable et, s'il y a lieu, une reconnaissance adéquate?*
>
> . *Par quels mécanismes pourrait-on assurer la participation des différents groupes concernés au système de reconnaissance?*
>
> . *Comment pourrait-on assurer la participation de l'individu au processus de reconnaissance de ses acquis, en particulier à l'évaluation?*
>
> . *À quelles conditions ce système serait-il accessible?»*
>
> (Daniel Campeau, 1984, L'impact socio-politique de la reconnaissance des acquis de formation, Prospectives, Vol. 20, no 3, p. 126)

Gabrielle Cantin, pour sa part, souligne que tout projet de recherche en reconnaissance des acquis implique des questions préalables. Elle les énonce comme suit:

> «*Concernant la nature*
> *De quelle reconnaissance s'agit-il?*
> *(...)*
>
> *Concernant l'objet*
> *De quels acquis s'agit-il?*
> *Que sont les acquis?*
> *(...)*
>
> *Concernant les objectifs*
> *Reconnaissance des acquis en vue de quoi?*
> *(...)*

Concernant les partenaires
Qui est impliqué directement dans cette situation?
(...)

Concernant les rôles des partenaires
Quel est le type de relation entre les partenaires?
(...)

Concernant les valeurs
- Quelles sont les valeurs qui soutiennent le projet?
(...)
- De quel ordre sont ces valeurs?
(...)
- Qui est le principal porteur de ces valeurs?
(...)
- Selon les valeurs identifiées, qui sera le principal bénéficiaire?»
(Gabrielle Cantin, 1984, Fondements de la reconnaissance des acquis de formation. Des questions préalables. Prospectives, Vol. 20, no 3, pp. 171-172)

Enfin, Jean Proulx soulève des questions quant à la fonction d'évaluation en reconnaissance des acquis de formation:

«Bien évaluer, n'est-ce pas reconnaître à quelqu'un, en toute équité, ce qui lui appartient comme formation? n'est-ce pas le faire avec des instruments rigoureux et appropriés? et cela ne doit-il pas être fait par des personnes compétentes?» (Jean Proulx, 1984, La reconnaissance des acquis de formation dans les services d'accueil et de référence, Prospectives, Vol. 20, no 3, p. 165)

Bien que ces interrogations soient de première importance et que les réponses apportées puissent contribuer à mieux cerner le concept de reconnaissance des acquis de formation, il importe de développer concurremment des instruments d'évaluation des acquis. Comme le souligne Pierre Lucier (1984), l'instrumentation d'évaluation et de mesure des acquis sous-tend le dossier de la reconnaissance des acquis de formation. Il apparaît donc essentiel de se doter, au Québec, d'instruments d'évaluation qui soient à la fois

crédibles et accessibles et ce, pour chaque ordre d'enseignement.

Notre projet de recherche s'oriente vers l'évaluation des acquis de formation. Il vise plus particulièrement à développer un instrument de mesure des acquis de formation en français langue maternelle au niveau secondaire. Selon Pierre Lucier:

> «*(...) il est évident que nous aurons à mettre un net accent sur le diplôme d'études secondaires, ce diplôme qu'on considère dans notre société comme l'espèce de minimum en-deçà duquel on est parfois tenté de parler d'analphabétisme fonctionnel.*» (Pierre Lucier, 1984, La reconnaissance des acquis de formation, Contexte, sens et portée des propositions ministérielles. Prospectives, Vol. 20, no 3, p. 121)

1.2 PROBLÈME DE RECHERCHE

Les services d'éducation des adultes du Québec offrent des cours de formation générale (français, mathématiques, anglais, sciences, etc.) aux adultes qui désirent obtenir un diplôme d'études secondaires (D.E.S.). Selon le Cahier II de la Direction générale de l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation du Québec, l'objectif de la formation générale est de «faciliter à l'adulte l'acquisition des connaissances, des habiletés et des comportements nécessaires à son développement personnel et à celui de son milieu».

À l'heure actuelle, les services d'éducation des adultes n'appliquent, en général, qu'une pratique de reconnaissance des acquis de formation: le Cahier des équivalences qui repose sur l'adéquation entre des acquis scolaires de niveau secondaire et les programmes actuels de la Direction générale de l'éducation des adultes.

Qu'advient-il alors des adultes qui ont déjà acquis, hors des institutions scolaires, «les connaissances, les habiletés et les comportements nécessaires à leur développement personnel et à celui de leur milieu»? Les adultes ayant effectué des apprentissages extra-scolaires se voient obligés de se conformer aux exigences des programmes de formation générale sans que ces connaissances et habiletés soient reconnues.

Or, les discussions récentes du groupe de recherche à propos de la formation générale renouvelée, le rapport de la Commission d'étude sur la formation des adultes (CEFA), ainsi que l'énoncé de politique de l'éducation des adultes, soulignent la nécessité de mettre sur pied un système de reconnaissance des acquis qui permettrait aux adultes de voir sanctionner socialement et juridiquement les connaissances, les habiletés, les techniques acquises par eux dans différents milieux.

De ces observations découle la nécessité d'élaborer un instrument de mesure (nous rappelons ici qu'il s'agit pour nous du français langue maternelle) qui permettrait d'une part, d'identifier les acquis de formation pertinents et, d'autre part, de poser un jugement plus conforme à la réalité du vécu des adultes. Toutefois, il nous apparaît important avant d'entreprendre l'élaboration de l'instrument de mesure, de s'interroger sur les acquis de formation pertinents. Aussi formulons-nous ainsi notre problème de recherche:

QUELS SONT LES ACQUIS DE FORMATION À ÉVALUER EN FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE?

1.3 DÉFINITIONS

Pour arriver à identifier les acquis de formation à évaluer en français langue maternelle, une définition des concepts-clés du problème s'impose.

En premier lieu, la reconnaissance des acquis de formation doit être définie. En second lieu, la reconnaissance des acquis de formation suppose que les concepts d'acquis et de formation soient explicites. En troisième lieu, il est essentiel de présenter brièvement le programme de français langue maternelle.

1.3.1 La reconnaissance des acquis de formation

La reconnaissance des acquis de formation a fait l'objet de nombreuses études qui comportaient des définitions. Dans cette recherche, nous adoptons les définitions d'André Beaudet (1982) des termes «reconnaissance», «reconnaissance traditionnelle» et «reconnaissance des acquis»:

RECONNAISSANCE: «En éducation, la reconnaissance est ce processus par lequel, selon les lois et les règlements en vigueur, un garant, le ministre de l'Éducation ou un établissement, délivre un titre donné à une personne ayant rencontré les conditions propres à ce titre. Ces conditions regroupent tant le règlement des études afférent à un niveau d'enseignement que le programme de formation concerné, c'est-à-dire l'ensemble des connaissances et des habiletés propres à un titre donné.» (André Beaudet, 1982, La reconnaissance des acquis et la condition féminine, p. 6)

RECONNAISSANCE TRADITIONNELLE: «La reconnaissance traditionnelle en éducation se caractérise par le fait qu'elle englobe le processus même de la formation.» (André Beaudet, 1982, La reconnaissance des acquis et la condition féminine, p. 7)

RECONNAISSANCE DES ACQUIS: «Considérant la multiplicité des situations susceptibles de favoriser l'acquisition de connaissances et d'habiletés chez l'adulte, la reconnaissance en éducation des adultes prend son sens dans la reconnaissance des acquis, c'est-à-dire dans la possibilité de délivrer un titre à un adulte ayant fait la preuve de certaines connaissances ou habiletés pertinentes en regard de ce titre, sans considération pour les modalités ou le processus selon lesquels ces connaissances ou ces habiletés ont été acquises.» (André Beaudet, 1982, La reconnaissance des acquis et la condition féminine, pp. 8-9)

1.3.2 Les acquis

La Direction générale de l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation définit dans le Cahier III le concept «acquis» comme suit:

> Acquis: «(...) les connaissances, les techniques, les habiletés, etc., que possède un individu. C'est ce qu'il a appris.»

Cette définition, très large, englobe à la fois les acquis scolaires, c'est-à-dire ceux qui résultent d'une démarche éducative en institution, et les acquis extra-scolaires puisqu'elle intègre tout ce qu'un individu a appris, quelles que soient les situations dans lesquelles il a appris.

1.3.3 La formation

La Commission d'étude sur la formation des adultes (CEFA) propose cette définition pour le concept «formation»:

> Formation: «(...) situations, processus, structures et activités qui ont pour objet de favoriser l'acquisition ou le développement des savoirs (connaissances, habiletés, aptitudes) que demande l'exercice d'une tâche ou d'un rôle spécifique.» (CEFA, 1982, Apprendre: une action volontaire et responsable, p. 343)

La définition de «formation» implique, tout comme la définition d'«acquis», que la formation peut être scolaire ou extra-scolaire.

1.3.4 Le programme de français langue maternelle

Le programme par objectifs de français langue maternelle de la Direction générale de l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation comprend dix sigles au secondaire:

COURS	DÉSIGNÉ
GFR 554	Secondaire V (optionnel)
GFR 553	Secondaire V
GFR 552	Secondaire V
GFR 551	Secondaire V
GFR 532	Secondaire III
GFR 531	Secondaire III
GFR 522	Secondaire II
GFR 521	Secondaire II
GFR 512	Secondaire I
GFR 511	Secondaire I

Chacun des sigles comporte quatre savoirs:

SAVOIR-ÉCOUTER

SAVOIR-PARLER

SAVOIR-LIRE

SAVOIR-ÉCRIRE
- . orthographe
- . rédaction

Et enfin, chaque savoir est divisé en un certain nombre d'objectifs intermédiaires qui constituent des étapes dans l'apprentissage, et en un objectif terminal qui marque le comportement final à atteindre.

1.4 OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Les objectifs de cette recherche sont:

1. D'identifier les acquis de formation à évaluer en français langue maternelle;

2. De développer un instrument de mesure de reconnaissance des acquis en français langue maternelle, niveau secondaire.

Ces objectifs pourront être atteints en fixant les étapes suivantes:

1. Identifier les politiques, les contenus et les objectifs du programme de français langue maternelle;

2. Identifier les connaissances et habiletés pertinentes et/ou importantes;

3. Faire le lien entre les politiques, les contenus et les objectifs du programme de français langue maternelle et les connaissances et les habiletés acquises;

4. Développer un cadre de référence de la mesure des acquis de formation;

5. Élaborer, à partir de ce cadre de référence, un instrument de mesure des acquis de formation en français langue maternelle;

6. Développer un mode d'utilisation de cet instrument.

1.5 UTILITÉ DE LA RECHERCHE

Comme nous l'avons déjà mentionné, le dossier de la reconnaissance des acquis de formation est appelé à prendre de l'ampleur. Pour ce faire, la réflexion et la recherche fondamentales doivent être poursuivies.

Notre recherche s'inscrit dans ce processus de réflexion. En fait, elle sera la première étude à examiner de façon simultanée la relation entre les acquis de formation et les objectifs du programme de français langue maternelle de la Direction générale de l'éducation des adultes. Puis, l'instrument de mesure qui sera élaboré permettra de porter un jugement plus conforme à la réalité du vécu de l'adulte.

Cette recherche pourra aussi fournir des indices quant à l'évaluation des acquis pour tous les cours et programmes de la formation générale, niveau secondaire. La connaissance de la problématique et les solutions proposées pourraient influencer le choix des mesures d'évaluation des acquis en formation générale.

Il va sans dire que la recherche aura des implications sérieuses dans les commissions scolaires tant du point de vue théorique que méthodologique. De plus, elle remettra en question le test de classement actuel qui, bien qu'il vise à mesurer les habiletés par rapport à tous les objectifs du cours, ne se fonde pas sur la réalité du vécu de l'adulte.

1.6 TYPE DE RECHERCHE

De par ses objectifs, la présente recherche se veut fondamentale en ce sens qu'elle vise à la fois la compréhension d'un phénomène et le développement de moyens, c'est-à-dire l'élaboration d'un instrument de mesure.

CHAPITRE DEUXIÈME

LA RECENSION DES ÉCRITS

Ce deuxième chapitre fait état de la recension des écrits. Il comprend deux parties qui correspondent aux concepts-clés de notre recherche:

Première partie : Acquis

Deuxième partie : Instrument de mesure des acquis de formation

Pour mener à bien la recension des écrits, nous avons d'abord consulté la banque de données ERIC, aux termes évaluation, acquis, expérientiel. Cette recherche informatisée nous a permis d'identifier près de cent cinquante articles portant sur l'évaluation des acquis de formation. Puis, nous avons examiné les tables de matières de la revue New Directions for Experiential Learning et des diverses publications du centre CAEL. Les articles traitant des connaissances, des habiletés, des capacités, de la compétence et des instruments de mesure des acquis de formation ont été retenus. Par la suite, nous avons dépouillé les ouvrages de Bloom (1956), Taxonomie des objectifs pédagogiques, de Gagné (1975), Les principes fondamentaux de l'apprentissage et de D'Hainaut (1983), Des fins aux objectifs de l'éducation, pour relever les définitions de «connaissance», «habileté», «capacité» et «compétence». Ensuite, les tests du General Educational Development (GED), du New York State External High School Diploma Program, ainsi que le test de classement en français langue maternelle (série 400) de la Direction générale de l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation du Québec ont été analysés. Enfin, nous avons examiné les travaux et articles québécois.

Notre rapport de la recension des écrits veut donc rendre compte des recherches, études, ouvrages, articles et tests consultés.

2.1 ACQUIS

Le concept «acquis» ayant été défini comme «les connaissances, les techniques, les habiletés, etc., que possède un individu» (Direction générale de l'éducation des adultes, Cahier III), nous avons tenté de repérer les écrits traitant des connaissances, des techniques, des habiletés de même que des capacités et de la compétence (ces deux derniers termes, bien que n'apparaissant pas dans la définition de la Direction générale de l'éducation des adultes, semblent fort utilisés en reconnaissance des acquis de formation). Cette première partie présente donc les auteurs qui ont tenté de définir ces concepts.

BLOOM (1956), dans l'ouvrage intitulé Taxonomie des objectifs pédagogiques, élabore une classification des objectifs pédagogiques du domaine cognitif dans le but de faciliter les échanges de vues concernant l'élaboration de programmes et l'utilisation d'instruments de mesure. Pour ce faire, Bloom identifie les comportements attendus des apprenants c'est-à-dire les objectifs puis les répartit en deux divisions; la première traite de l'acquisition des connaissances, la deuxième, du développement des capacités et des habiletés intellectuelles.

Bloom définit les notions de connaissance, de capacités et d'habiletés comme suit:

CONNAISSANCE: «(...) rappel d'une idée, ou d'un phénomène, sous une forme très voisine de celle sous laquelle ils ont été rencontrés la première fois.» (p. 32)

TECHNIQUES ET CAPACITÉS: «"Techniques et capacités" se réfèrent aux modes d'opération et aux techniques générales auxquels on a recours pour traiter un problème.» (p. 42)

HABILETÉS INTELLECTUELLES: «(...) la compétence de l'individu, en face de nouveaux problèmes et de nouvelles situations, à faire appel à des renseignements et techniques déjà utilisés lors d'expériences antérieures. (...) Techniques ou capacités + connaissances = habiletes.» (p. 42)

La connaissance et les habiletés ou capacités intellectuelles sont ensuite subdivisées en plusieurs catégories et sous-catégories, ordonnées d'après la complexité qu'elles impliquent. Le tableau suivant présente les catégories et les sous-catégories de la connaissance et des habiletés ou capacités intellectuelles:

TABLEAU I

LA TAXONOMIE DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
DU DOMAINE COGNITIF

	CATÉGORIES	SOUS-CATÉGORIES
CONNAISSANCE	1.00 Acquisition des connaissances	1.10 Connaissance des données particulières 1.11 Connaissance de la terminologie 1.12 Connaissance des faits particuliers 1.20 Connaissance des moyens permettant l'utilisation des données particulières 1.21 Connaissance des conventions 1.22 Connaissance des tendances et des séquences 1.23 Connaissance des classifications 1.24 Connaissance des critères 1.25 Connaissance des méthodes 1.30 Connaissance des représentations abstraites 1.31 Connaissance des principes et des lois 1.32 Connaissance des théories
CAPACITÉS INTELLECTUELLES ET HABILETÉS	2.00 Compréhension	2.10 Transposition 2.20 Interprétation 2.30 Extrapolation
	3.00 Application	
	4.00 Analyse	4.10 Recherche des éléments 4.20 Recherche des relations 4.30 Recherche des principes d'organisation
	5.00 Synthèse	5.10 Production d'une oeuvre personnelle 5.20 Élaboration d'un plan d'action 5.30 Dérivation d'un ensemble de relations abstraites
	6.00 Évaluation	6.10 Critique externe 6.20 Critique interne

Enfin, chaque catégorie d'objectifs pédagogiques et chaque sous-catégorie comportent:

1° une définition

2° des exemples d'objectifs

3° des exemples de questions d'examen

En résumé, Bloom tente, dans la Taxonomie des objectifs pédagogiques, de diviser, de nommer et de définir les objectifs pédagogiques relatifs à la connaissance et aux habiletés intellectuelles.

GAGNÉ (1975) traite, pour sa part, de l'apprentissage humain. Son volume, Les principes fondamentaux de l'apprentissage, comprend des principes concernant les processus, les résultats et les conditions d'apprentissage et vise une meilleure planification et organisation de l'enseignement.

Nous avons analysé, pour les besoins de cette recherche, le chapitre portant sur les résultats de l'apprentissage. Gagné classifie les résultats de l'apprentissage, qu'il choisit d'appeler «capacités»[1], en cinq catégories majeures:

1) information verbale

2) habileté intellectuelle

3) stratégies cognitives

4) attitude

5) habiletés motrices

---

1 En anglais: capability

Puis l'auteur définit ces catégories de capacités comme suit:

INFORMATION VERBALE: «L'information est souvent apprise au moyen de communications verbales, présentées à celui-qui-apprend sous une forme orale ou visuelle. (...) L'apprentissage d'information verbale comme capacité signifie que l'individu peut énoncer sous forme de proposition ce qu'il a appris.» (p. 48)

HABILETÉ INTELLECTUELLE: «(...) elle constitue le «comment savoir» par contraste avec le «savoir que» de l'information.» (p. 50)

Les habiletés intellectuelles se subdivisent en sous-catégories ordonnées d'après la complexité qu'elles impliquent:

Discrimination (*distinguer les symboles*)

Concept concret (*identifier une classe d'objets*)

Concept défini (*utiliser une définition*)

Règle (*appliquer une règle apprise*)

Règle d'ordre supérieur (*combiner des règles simples*)

STRATÉGIES COGNITIVES: «Les stratégies cognitives sont des capacités structurées que l'étudiant utilise afin d'orienter son attention, son apprentissage, sa rétention et sa pensée.» (p. 57)

ATTITUDE: «Une attitude est un état interne acquis qui influence le choix d'une action personnelle vis-à-vis certaines catégories de choses, de personnes ou d'événements.» (p. 60)

HABILETÉS MOTRICES: «Elles contrôlent de façon précise, adéquate et souple l'exécution des performances qui impliquent l'utilisation de la musculature.» (p. 61)

Le tableau 2 présente une revue des catégories et des sous-catégories de capacités identifiées par Gagné:

TABLEAU 2

CLASSIFICATION DES CAPACITÉS	
CATÉGORIES	**SOUS-CATÉGORIES**
1.00 Information verbale	
2.00 Habiletés intellectuelles	2.10 Discrimination 2.20 Concept concret 2.30 Concept défini 2.40 Règle 2.50 Règle d'ordre supérieur
3.00 Stratégies cognitives	
4.00 Attitudes	
5.00 Habiletés motrices	

En bref, Gagné décrit, dans le chapitre intitulé «Les résultats de l'apprentissage», les cinq grandes catégories de capacités apprises.

D'HAINAUT (1983), dans son ouvrage Des fins aux objectifs de l'éducation, propose des modèles d'élaboration des buts d'une action éducative.

Nous avons analysé plus particulièrement le chapitre III «Définition des objectifs opérationnels: un modèle des actes intellectuels élémentaires», qui comprend une taxonomie des actes intellectuels. Cette taxonomie s'inspire des travaux de Bloom, Gagné et Guilford.

Dans un premier temps, D'Hainaut définit l'acte intellectuel:

«Activité qui comporte habituellement une opération élémentaire de l'intelligence, un objet sur lequel elle s'exerce et un produit auquel elle aboutit.» (p. 469)

Cette définition de l'acte intellectuel comporte trois composantes:

1° L'opération cognitive c'est-à-dire l'activité mentale

2° L'objet c'est-à-dire «ce sur quoi s'exerce une opération cognitive» (p. 478)

3° Le produit c'est-à-dire «le résultat auquel aboutit une opération cognitive.» (p. 480)

Puis, D'Hainaut identifie et définit les catégories et les sous-catégories d'opérations cognitives:

LA RÉPÉTITION OU REPRODUCTION: La répétition ou reproduction consiste à fournir la même réponse qui a été donnée lors de l'apprentissage.

La répétition ou reproduction se subdivise en sous-catégories:

. La généralisation de l'objet
. La généralisation du produit
. La discrimination de l'objet
. La discrimination du produit

LA CONCEPTUALISATION: La conceptualisation implique que le sujet puisse associer l'objet à un groupe ou à une classe.

La conceptualisation se divise en deux sous-catégories:

. La conceptualisation synthétique

. La conceptualisation analytique

L'APPLICATION: «L'application est une activité où le sujet fournit, à un objet donné, un produit déterminé appartenant à une classe, sans qu'il y ait eu association antérieure (dans l'apprentissage).» (p. 215)

Les sous-catégories sont:

. L'application simple

. L'application complexe

L'EXPLORATION: «L'exploration consiste à extraire d'une situation, un élément, un contenu ou une information déterminée.» (p. 220)

L'exploration se subdivise en sous-catégories:

. L'exploration extractive

. L'exploration inférentielle

LA MOBILISATION: «La mobilisation implique que le sujet puisse "extraire du répertoire cognitif" un ou plusieurs éléments ou informations (produit) répondant à une ou plusieurs conditions précises, sans qu'il y ait eu association antérieure de cette condition à ce produit.» (p. 226)

La mobilisation comprend deux sous-catégories:

. La mobilisation convergente

. La mobilisation divergente

LA RÉSOLUTION DE PROBLÈME: La résolution de problème consiste à chercher une solution à un problème nouveau.

LA COMMUNICATION: La communication implique deux aspects: la réception et l'émission. L'émission comprend plusieurs opérations cognitives alors que la réception consiste à prendre connaissance de l'objet.

Le tableau 3 présente les catégories et les sous-catégories d'opérations cognitives:

TABLEAU 3

TAXONOMIE DES OPÉRATIONS COGNITIVES	
CATÉGORIES	**SOUS-CATÉGORIES**
1.00 Répétition ou reproduction	1.10 Généralisation de l'objet 1.20 Généralisation du produit 1.30 Discrimination de l'objet 1.40 Discrimination du produit
2.00 Conceptualisation	2.10 Conceptualisation synthétique 2.20 Conceptualisation analytique
3.00 Application	3.10 Application simple 3.20 Application complexe
4.00 Exploration	4.10 Exploration extractive 4.20 Exploration inférentielle
5.00 Mobilisation	5.10 Mobilisation convergente 5.20 Mobilisation divergente
6.00 Résolution de problème	
7.00 Communication	

Par la suite, D'Hainaut analyse la matière ou le contenu de l'opération cognitive de même que les situations et circonstances de l'acte intellectuel.

En résumé, D'Hainaut tente, dans le chapitre «Définition des objectifs opérationnels: un modèle des actes intellectuels élémentaires», d'élaborer une taxonomie des opérations cognitives.

KLEMP (1977) traite, pour sa part, de la notion de «compétence». Nous avons dégagé de l'article «Identifying, measuring and integrating competence», paru dans la revue New Directions for Experiential Learning, la définition de compétence.

La définition de compétence de Klemp inclut les notions de connaissance, habileté, manière caractéristique de répondre à des stimuli, perception de soi et motivation. Elle se présente comme suit:

(pour ne pas fausser l'intention de l'auteur, nous retenons le texte original)

> «*A competency is a generic knowledge, skill, trait, self-schema or motive of a person that is causally related to effective behavior referenced to external performance criteria where:*
>
> . *Knowledge is a set of usable information organized around a specific content area (...)*
>
> . *Skill is the ability to demonstrate a set of related behaviors or processes (...)*
>
> . *Trait is a disposition or characteristic way of responding to an equivalent set of stimuli (...)*
>
> . *Self-schema is a person's image of himself or herself and his or her evaluation of that image (...)*
>
> . *Motive is a recurrent concern for a goal state or condition which drives, selects, and directs behavior of the individual (...)*» (p. 42)

En somme, la définition de Klemp comporte tant des caractéristiques affectives que des habiletés intellectuelles.

BREEN, DONLON, WHITAKER (1977), dans une publication du centre CAEL intitulée Teaching and Assessing Interpersonal Competence - A CAEL Handbook, formulent des recommandations quant à l'élaboration de programmes ou de mesures d'évaluation de la compétence interpersonnelle. Le chapitre II, The Range of Interpersonal Competence: Definitions and Concepts, inclut des définitions de «compétence», «performance» et «habileté» qui nous apparaissaient utiles dans le cadre de cette recherche.

Selon les auteurs, la compétence se définit comme la performance effective d'une tâche ou d'une fonction déterminées. La performance effective comprend trois habiletés:

Connaissance (*rappel d'informations*)

Application (*application de l'information à de nouvelles situations*)

Évaluation (*jugement de valeur*)

alors que la compétence se divise en quatre catégories:

. Domaine psychomoteur

. Rappel des données

. Compréhension des relations entre les données

. Domaine interpersonnel

Le tableau 4 reprend les catégories de compétence et les habiletés identifiées par Breen, Donlon, Whitaker:

TABLEAU 4

COMPÉTENCE ET HABILETÉS	
Domaine psychomoteur	Connaissance
Rappel des données	
Compréhension des relations entre les données	Application
Domaine interpersonnel	Évaluation

Bref, les auteurs tentent de définir le terme «compétence» et d'identifier des catégories de compétence ainsi que des habiletés pour fournir des recommandations quant à l'élaboration de programmes ou de mesures d'évaluation de la compétence interpersonnelle.

Le projet de recherche Adult Performance Level de l'Université du Texas à Austin s'inscrit dans le courant des études portant sur la compétence de base. Plus particulièrement, l'Adult Performance Level a pour objectif de spécifier les connaissances et les habiletés essentielles pour fonctionner dans la société.

Pour réaliser ce projet de recherche, l'équipe de l'Adult Performance Level a effectué une vaste enquête auprès des responsables de programmes, des formateurs et des adultes inscrits aux cours de formation de base pour dresser un inventaire des besoins des adultes. Les résultats de cette enquête sont présentés dans le document Final Report: The Adult Performance Level Study.

À partir de la liste des besoins, l'Adult Performance Level identifie cinq domaines d'activité sociale et quatre habiletés fondamentales faisant partie de la vie quotidienne des adultes:

Domaines d'activité sociale

1) La consommation
2) Le travail
3) Les ressources communautaires
4) La santé
5) Le gouvernement et les lois

Habiletés fondamentales

1) Habiletés de communication (lire, écrire, parler, écouter)
2) Calcul
3) Résolution de problèmes
4) Relations interpersonnelles

Les cinq domaines d'activité sociale et les quatre habiletés fondamentales sont en interaction c'est-à-dire que les habiletés fondamentales doivent être mises en application dans tous les domaines d'activité sociale.

L'interaction entre une habileté fondamentale et un domaine d'activité sociale permet d'établir une liste de «compétences»[1] se traduisant sous forme d'objectifs d'apprentissage (ex.: adresser une enveloppe, remplir un formulaire, etc.).

---

1 En anglais: competencies

La spécification des domaines d'activité sociale, des habiletés fondamentales et des «compétences» sert de matériau de base à l'Adult Performance Level pour développer des programmes et des instruments d'évaluation.

En résumé, l'Adult Performance Level tente d'identifier les connaissances et les habiletés nécessaires pour fonctionner dans la société.

CONCLUSION

Au cours de cette première partie du chapitre deuxième, nous avons présenté des auteurs qui ont défini et décrit les concepts de «connaissance», «technique», «habileté», «capacité», «opération cognitive» et «compétence».

Il ressort de cette recension des écrits que Bloom, Gagné, D'Hainaut définissent les concepts de «connaissance», «technique», «habileté», «capacité» ou «opération cognitive» et élaborent, à partir de leurs définitions, des taxonomies; alors que Klemp, Bleen, Donlon, Whitaker et les chercheurs de l'Adult Performance Level approfondissent plutôt le concept de «compétence».

Cette recension des écrits nous a certes permis de mieux comprendre le concept d'«acquis». Toutefois, les similitudes et les différences aux niveaux des mots employés, des définitions utilisées et des taxonomies élaborées ne facilitent pas la recherche. Il nous faudra cependant effectuer un choix et nous en servir comme cadre de référence.

2.2 INSTRUMENT DE MESURE DES ACQUIS DE FORMATION

La deuxième partie de ce deuxième chapitre aborde le concept d'«instrument de mesure des acquis de formation». Pour effectuer la recension des écrits, nous avons d'abord consulté les articles, recherches, ouvrages portant sur l'évaluation des acquis et sur l'élaboration d'un instrument des acquis de formation; puis, nous avons analysé quelques tests de reconnaissance des acquis de niveau secondaire. La deuxième partie se divise en trois sections:

1° Évaluation des acquis de formation

2° Élaboration d'un instrument de mesure des acquis de formation

3° Tests de reconnaissance des acquis de formation

2.2.1 Évaluation des acquis de formation

Dans cette section, nous avons d'abord relevé les définitions d'évaluation des acquis de formation puis, nous avons consulté les écrits approfondissant la question.

Dans le chapitre «La reconnaissance des acquis: un point de départ et d'arrivée du décloisonnement» du rapport final de la Commission d'étude sur la formation des adultes (1982), nous retrouvons une définition de l'évaluation des acquis en milieu institutionnel qui se lit comme suit:

> *«Action de juger, à partir d'outils de mesure, le degré d'atteinte d'un objectif d'apprentissage.*

> *Cet objectif d'apprentissage spécifie des critères ou des normes de maîtrise des connaissances, d'habiletés ou d'aptitudes spécifiques.»* (p. 342)

BEAUDET (1984) souligne, pour sa part, que l'évaluation des acquis de formation est un pôle de la reconnaissance des acquis:

> *«Dans le processus de reconnaissance par le système, on peut donc identifier un double geste: d'abord un geste d'évaluation pour connaître si une personne satisfait aux exigences requises, ensuite un geste de sanction (...).»*
> (Quelques notes pour faire le point sur la reconnaissance des apprentissages expérientiels, Prospectives, Vol. 20, no 3, p. 112)

Enfin, Sansregret (1983) signale que l'évaluation des acquis doit s'effectuer de manière professionnelle:

> *«Il s'agit donc de faire la preuve de la compétence c'est-à-dire de ne reconnaître que ce qui est dû, en rapport avec des cours et des emplois définis, par des moyens scientifiques éprouvés, et cela dans une optique de valorisation de la personne.»*
> (La reconnaissance des acquis expérientiels des femmes aux États-Unis, p. 298)

En résumé, l'évaluation des acquis de formation pourrait se définir de la façon suivante:

> Action de juger, à partir d'instruments de mesure scientifiquement éprouvés, les acquis d'une personne en rapport avec des cours et des emplois définis.

Beaudet (1984), dans un article intitulé «Quelques notes pour faire le point sur la reconnaissance des apprentissages expérientiels», précise trois aspects fondamentaux de l'évaluation des acquis de formation.

Le premier aspect concerne l'objet même de l'évaluation des acquis. L'auteur souligne que l'évaluation des acquis de formation doit porter, non pas sur l'expérience de l'adulte, mais sur les apprentissages découlant de l'expérience.

Le deuxième aspect se rapporte à la sanction des acquis de formation. Beaudet mentionne que pour qu'il y ait sanction, il faut qu'il y ait démonstration des apprentissages.

Le troisième aspect concerne la congruence des acquis de formation avec les objectifs des programmes officiels. L'auteur signale que les apprentissages pertinents doivent être déterminés par les objectifs des programmes de formation.

Beaudet ajoute qu'il existe deux courants d'élaboration d'instruments aux fins de l'évaluation des acquis de formation. Le premier courant consiste à élaborer des tests de connaissance ou des tests de performance, alors que le second courant se veut centré sur le cheminement de la personne. Des instruments tels que le curriculum vitae, le dossier personnel, le carnet de formation et le portfolio sont utilisés dans le cas du second courant.

Il ressort de cet article que l'évaluation des acquis de formation doit tenir compte de trois aspects:

1° L'évaluation des apprentissages

2° La démonstration de ces apprentissages

3° La congruence entre les objectifs de formation et les apprentissages

et qu'il existe deux courants d'élaboration d'instruments de mesure des acquis:

1° Tests de connaissance ou tests de performance

2° Instruments centrés sur le cheminement de la personne

SPILLE ET AL. (1980) identifient, pour leur part, les méthodes d'évaluation des acquis de formation. L'article «Assuring High Standards, Quality Control, and Consistency» paru dans la revue New Directions for Experiential Learning, présente les méthodes suivantes:

1° Recommandations de crédits (American Council on Education)

2° Tests de mesure des acquis de formation

3° Portfolio

4° Programmes d'évaluation de la compétence de base

Pour résumer cette première section, il apparaît que l'évaluation des acquis doit s'effectuer par des moyens scientifiques éprouvés tels les tests de mesure, le portfolio, les programmes d'évaluation de la compétence de base, et doit mettre l'accent sur les acquis qui sont en congruence avec les programmes de formation.

2.2.2 Élaboration d'un instrument de mesure des acquis de formation

Dans cette deuxième section, nous avons d'abord consulté les écrits portant sur les critères de qualité d'un instrument de mesure puis, nous avons analysé les articles, recherches et ouvrages traitant des étapes d'élaboration d'un instrument de mesure des acquis de formation.

NICKSE (1980) identifie, dans l'ouvrage Assessing Life Skills Competence, quelques critères de qualité d'un instrument de mesure des acquis de formation. Selon l'auteure, un instrument de mesure doit:

- être suffisamment flexible pour évaluer les habiletés acquises hors de l'institution scolaire;
- être valide et fidèle;
- être relié à l'expérience active de l'adulte c'est-à-dire qu'il doit faire appel aux habiletés plutôt qu'au rappel des connaissances.

Bref, un instrument de mesure des acquis de formation doit être flexible, valide, fidèle et doit faire appel à l'expérience active de l'adulte.

FREMER (1976) mentionne, dans un article intitulé «Setting and evaluating criterion standards» paru dans Implementing a program for assessing experiential learning. CAEL Project Report, que les concepts de fidélité et de validité doivent faire partie des critères de qualité d'un instrument d'évaluation des acquis tout comme ils font partie des critères de qualité des instruments d'évaluation traditionnels.

BRIND'AMOUR (1984) souligne, pour sa part, l'importance de clarifier les objets de formation pour élaborer un instrument de mesure des acquis de formation. L'article, «Des objectifs de formation clairs: une condition essentielle pour savoir où l'on va dans l'élaboration de matériel d'évaluation», propose une méthode d'élaboration de matériel d'évaluation qui part des objets de formation aux

objets de formation retenus pour fin d'évaluation jusqu'aux aspects observables d'un comportement.

En résumé, un instrument d'évaluation doit comporter les qualités suivantes:

- être valide;
- être fidèle;
- être en congruence avec les objectifs de formation.

PAVEL DE LIAMCHIN (1984) traite plus particulièrement des étapes d'élaboration d'un instrument de mesure des acquis de formation. L'article «Étapes dans le développement d'une batterie de tests de reconnaissance des acquis de formation», paru dans la revue Prospectives, présente les principales étapes du développement de tests:

1) La phase de planification
2) La phase de rédaction
3) La phase de validation

La phase de planification consiste à déterminer la répartition des connaissances qui feront l'objet de chaque test. Cette phase implique aussi la consultation des ressources.

La phase de rédaction concerne la rédaction de tous les documents nécessaires à la bonne utilisation des tests.

La phase de validation consiste à vérifier la fidélité, la validité, la moyenne, l'écart-type et l'erreur de mesure. Pour ce faire, les tests sont administrés à un échantillon représentatif d'adultes.

Bref, les principales étapes d'élaboration d'un instrument de mesure des acquis de formation sont: la planification, la rédaction, la validation.

WILLINGHAM (1977) identifie, pour sa part, six étapes en évaluation des acquis de formation. Ces étapes sont:

IDENTIFIER	:	Identifier l'apprentissage expérientiel par rapport à l'apprentissage de niveau collégial
ARTICULER	:	Démontrer comment l'apprentissage est relié à un objectif académique
DÉMONTRER	:	Vérifier et fournir la preuve de l'apprentissage
MESURER	:	Déterminer l'étendue et le type d'apprentissage effectué
ÉVALUER	:	Décider si l'apprentissage satisfait aux critères d'exigence et déterminer les crédits
SANCTIONNER	:	Sanctionner les crédits

En résumé, les étapes d'évaluation des acquis sont: identifier, articuler, démontrer, mesurer, évaluer et sanctionner.

La Direction générale du développement pédagogique du ministère de l'Éducation du Québec (1981) présente, dans le guide docimologique Conseils pratiques pour la construction d'un instrument de mesure. Fascicule 5, les étapes d'élaboration d'un instrument de mesure. Le fascicule ne présente que les cinq premières étapes du processus d'élaboration:

1) Déterminer le but de l'épreuve.

2) Préciser le contenu de l'épreuve (nature, nombre, importance relative des comportements à évaluer).

3) Choisir le type de questions approprié (questions à correction objective, questions à correction subjective).

4) Rédiger les questions.

5) Assembler l'épreuve (choix des questions, agencement des questions, directives, révision).

L'élaboration d'un instrument de mesure comprend donc cinq étapes: déterminer le but, déterminer le contenu, choisir le type de questions, rédiger les questions et assembler l'épreuve.

Pour récapituler cette deuxième partie, il appert qu'un instrument d'évaluation des acquis doit comporter certains critères de qualité que nous avons identifiés comme suit: fidélité, validité, congruence avec les objectifs du programme de formation. De plus, il ressort de la recension des écrits que certaines étapes doivent être effectuées lors de l'élaboration d'un instrument de mesure des acquis.

2.2.3 Tests de reconnaissance des acquis de formation

Dans cette section, nous avons analysé quelques tests de reconnaissance des acquis de niveau secondaire.

Nous présenterons donc les tests du General Educational Development (GED), du New York State External High School Diploma Program ainsi que le test de classement en français langue maternelle (Série 400) de la Direction générale de l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation du Québec.

Les tests du General Educational Development

Le Programme de tests du General Educational Development comprend une batterie de cinq tests:

TEST 1 : Exactitude et efficacité d'expression française

TEST 2 : Interprétation de textes en sciences sociales

TEST 3 : Interprétation de textes en sciences naturelles

TEST 4 : Interprétation de textes littéraires

TEST 5 : Compétence générale en mathématiques

Le test 1 mesure l'habileté de l'apprenant à reconnaître un français correct. Le test 2 mesure l'habileté à interpréter des textes portant sur l'histoire, les sciences politiques, la géographie et l'économie. Le test 3 mesure l'habileté à interpréter des textes portant sur les sciences biologiques et physiques. Le test 4 mesure l'habileté à interpréter des textes de poésie, de prose ou de théâtre. Enfin, le test 5 contient des problèmes d'arithmétique, de géométrie et d'algèbre.

Pour réussir le Programme, l'apprenant doit obtenir une moyenne standardisée minimale de 35/80 à chacun des tests et une moyenne standardisée de 45/80 aux cinq tests.

Les tests du New York State External High School Diploma Program

Le programme du New York State External High School Diploma Program comprend une batterie de six tests:

TASK A : Activities at home

TASK B : Activities away from home

TASK C : Plans for finances

TASK D : Plans for education and work

TASK E : Decisions about job skills

TASK F : Decisions about work plans

Les tests du New York State External High School Diploma Program mesurent les connaissances et habiletés nécessaires pour fonctionner dans la société. De plus, s'ajoutent à ces tests des interviews.

Le test de classement en français langue maternelle de la Direction générale de l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation du Québec

Le test de classement en français langue maternelle de la Direction générale de l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation du Québec mesure les acquis scolaires des apprenants par rapport aux fonctions linguistiques suivantes : savoir-lire, savoir-écrire orthographe et savoir-écrire rédaction.

Le test du savoir-lire comprend deux textes et une série de questions, le savoir-écrire orthographe comporte une dictée de dix phrases alors que le savoir-écrire rédaction comprend la rédaction d'une lettre de remerciements et un commentaire.

Les résultats au test de classement indiquent les différences de connaissances de l'adulte par rapport aux trois fonctions linguistiques. Ainsi, l'adulte peut être classé à des niveaux différents en savoir-lire, savoir-écrire orthographe et savoir-écrire rédaction.

Exemple:

SAVOIR-LIRE 413 (ou 551): Secondaire V

SAVOIR-ÉCRIRE ORTHOGRAPHE 407 (ou 511): Secondaire I

SAVOIR-ÉCRIRE RÉDACTION 411 (ou 531): Secondaire III

L'objectif principal du test de classement de français langue maternelle est de connaître le niveau réel de l'apprenant.

Dans cette troisième section, nous avons présenté brièvement trois tests de reconnaissance des acquis soit: le Programme du General Educational Development, le New York State External High School Diploma Program et le test de classement en français langue maternelle de la Direction générale de l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation du Québec.

CONCLUSION

Au cours de cette deuxième partie du chapitre deuxième, nous avons d'abord dégagé les définitions d'évaluation des acquis de formation, puis nous avons examiné les écrits portant sur l'élaboration d'instruments de mesure des acquis de formation et enfin nous avons présenté quelques tests de reconnaissance des acquis.

Il ressort de cette recension des écrits que l'évaluation des acquis de formation implique tant l'identification des acquis que l'élaboration d'instruments de mesure fidèles, valides et en congruence avec les objectifs des programmes officiels. De plus, l'élaboration d'instruments de mesure comprend des étapes à suivre pour assurer la qualité des instruments.

Cette recension des écrits nous a permis de mieux cerner le concept d'«instrument de mesure de formation». Les définitions et propositions des différents auteurs nous serviront de toile de fond lors de l'élaboration de l'instrument de mesure des acquis de formation.

CHAPITRE TROISIÈME

LE CADRE

Le troisième chapitre présente le cadre de la recherche. Il comprend quatre parties:

1° Cadre de référence

2° Hypothèse

3° Cadre opératoire

4° Limites de la recherche

3.1 CADRE DE RÉFÉRENCE

QUELS SONT LES ACQUIS DE FORMATION À ÉVALUER EN FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE?

Cette question constituait notre problème de recherche. Pour répondre à cette question, nous avons consulté les écrits traitant de «connaissance», «habileté», «technique», «capacité» et «compétence». En même temps que de permettre de prendre connaissance des différentes définitions de ces concepts, la première partie de la recension des écrits nous a permis de dégager un cadre de référence qui servira d'assises pour la présente recherche.

Ce cadre de référence provient entièrement de la classification du domaine cognitif de Bloom. Après avoir analysé les objectifs du

programme de français langue maternelle, nous avons choisi de privilégier ce cadre de référence comme toile de fond de l'élaboration de l'instrument de mesure des acquis en formation générale.

Le tableau ci-après reproduit à titre de rappel la taxonomie de Bloom:

TABLEAU 5

LA TAXONOMIE DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
DU DOMAINE COGNITIF

	CATÉGORIES	SOUS-CATÉGORIES
CONNAISSANCE	1.00 Acquisition des connaissances	1.10 Connaissance des données particulières 1.11 Connaissance de la terminologie 1.12 Connaissance des faits particuliers 1.20 Connaissance des moyens permettant l'utilisation des données particulières 1.21 Connaissance des conventions 1.22 Connaissance des tendances et des séquences 1.23 Connaissance des classifications 1.24 Connaissance des critères 1.25 Connaissance des méthodes 1.30 Connaissance des représentations abstraites 1.31 Connaissance des principes et des lois 1.32 Connaissance des théories
CAPACITÉS INTELLECTUELLES ET HABILETÉS	2.00 Compréhension	2.10 Transposition 2.20 Interprétation 2.30 Extrapolation
	3.00 Application	
	4.00 Analyse	4.10 Recherche des éléments 4.20 Recherche des relations 4.30 Recherche des principes d'organisation
	5.00 Synthèse	5.10 Production d'une oeuvre personnelle 5.20 Élaboration d'un plan d'action 5.30 Dérivation d'un ensemble de relations abstraites
	6.00 Évaluation	6.10 Critique externe 6.20 Critique interne

3.2 HYPOTHÈSE

La recension des écrits et l'analyse des objectifs du programme de français langue maternelle nous ont permis de prévoir la réponse à la question suivante:

QUELS SONT LES ACQUIS DE FORMATION
À ÉVALUER EN FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE?

LES ACQUIS DE FORMATION À ÉVALUER
EN FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE
SONT DES HABILETÉS INTELLECTUELLES.

Donc, les objectifs du programme de français langue maternelle devraient correspondre aux habiletés intellectuelles telles que définies par Bloom. De plus, étant donné que Bloom propose une classification hiérarchique, en cascade, des diverses catégories d'habiletés intellectuelles, il nous est possible de prévoir que la dernière catégorie 6.00 Évaluation devrait apparaître dans les derniers sigles du programme de français langue maternelle.

Ainsi, si nous pouvions déterminer pour le diplôme d'études secondaires que la certification en français langue maternelle se situait au niveau 6.00 Évaluation de la hiérarchie, nous n'aurions qu'à mesurer l'atteinte de cette habileté intellectuelle.

3.3 CADRE OPÉRATOIRE

3.3.1 Définitions opératoires

Vu l'importance que jouent les habiletés intellectuelles dans l'élaboration de ce projet, il est nécessaire, à ce point, de donner des définitions opératoires de chacune de ces habiletés. Mais rappelons tout d'abord la définition d'habiletés intellectuelles:

> « *(...) la compétence de l'individu, en face de nouveaux problèmes et de nouvelles situations, à faire appel à des renseignements et techniques déjà utilisés lors d'expériences antérieures. (...). Techniques ou capacités + connaissances = habiletés.* » (Bloom, 1956, Taxonomie des objectifs pédagogiques - 1. Domaine cognitif, p. 42)

3.3.1.1 Connaissance

Acquisition des connaissances: c'est le rappel de la matière, des idées et des phénomènes.

3.3.1.2 Compréhension

Compréhension: c'est l'habileté qui permet à l'adulte de comprendre le message contenu dans une communication.

Transposition: c'est l'habileté qui permet à l'adulte de paraphraser une communication ou de la transposer dans un autre langage.

Interprétation: c'est l'habileté qui permet à l'adulte d'expliquer ou de résumer une communication.

Extrapolation: c'est l'habileté qui permet à l'adulte de percevoir certaines idées implicites et de tirer des conclusions.

3.3.1.3 Application

Application: c'est l'habileté qui permet à l'adulte d'appliquer une méthode, une théorie, un principe, une loi à un problème nouveau.

3.3.1.4 Analyse

Analyse: c'est l'habileté qui permet à l'adulte de «décomposer le matériel en ses parties constituantes et de saisir les rapports qui existent entre ces parties et la manière dont elles sont organisées.» (p. 163)

Recherche des éléments: c'est l'habileté qui permet à l'adulte d'identifier les éléments d'une communication.

Recherche des relations: c'est l'habileté qui permet à l'adulte de déterminer les relations principales entre les éléments.

Recherche des principes d'organisation: c'est l'habileté qui permet à l'adulte de reconnaître l'organisation, la disposition et la structure de la communication.

3.3.1.5 Synthèse

Synthèse: c'est l'habileté qui permet à l'adulte de réunir les éléments et les parties en vue de former un tout.

Production d'une oeuvre personnelle: c'est l'habileté qui permet à l'adulte d'élaborer une communication originale en vue de transmettre des idées, des sentiments ou des expériences.

Élaboration d'un plan d'action: c'est l'habileté qui permet à l'apprenant à préparer un plan.

Dérivation d'un ensemble de relations abstraites: c'est l'habileté qui permet à l'adulte de classifier ou d'expliquer des données, des phénomènes ou des représentations symboliques.

3.3.1.6 Évaluation

Évaluation: c'est l'habileté qui permet à l'adulte de formuler des jugements de valeur.

Critique interne: c'est l'habileté qui permet à l'adulte d'évaluer l'exactitude d'une communication.

Critique externe: c'est l'habileté qui permet à l'adulte d'évaluer et de comparer des communications.

3.3.2 Instrument

Après avoir formulé l'hypothèse de recherche et défini les habiletés intellectuelles, nous avons élaboré une grille d'analyse qui devrait nous permettre d'identifier à quelles habiletés intellectuelles correspondent les objectifs du programme de français langue maternelle. La grille d'analyse se présente comme suit:

TABLEAU 6

EXEMPLE D'UNE GRILLE D'ANALYSE

LA CONNAISSANCE ET LES HABILETÉS INTELLECTUELLES		SAVOIR ÉCOUTER			SAVOIR PARLER			SAVOIR LIRE						SAVOIR ORTHOGRAPHIER							SAVOIR RÉDIGER	
CONNAISSANCE	CONNAISSANCE DES MOYENS PERMETTANT L'UTILISATION DES HABILETÉS PARTICULIÈRES																					
COMPRÉHENSION	TRANSPOSITION																					
	INTERPRÉTATION																					
	EXTRAPOLATION																					
APPLICATION																						
ANALYSE	RECHERCHE DES ÉLÉMENTS																					
	RECHERCHE DES RELATIONS																					
	RECHERCHE DES PRINCIPES D'ORGANISATION																					
SYNTHÈSE	PRODUCTION D'UNE OEUVRE PERSONNELLE																					
	FORMULATION D'UN PLAN D'ACTION																					
	DÉDUCTION D'UN ENSEMBLE DE RELATIONS ABSTRAITES																					
L'ÉVALUATION	CRITIQUE INTERNE																					
	CRITIQUE EXTERNE																					

3.4 LIMITES DE LA RECHERCHE

Cette recherche, comme toute autre d'ailleurs, comporte un certain nombre de limites.

Premièrement, il est important de souligner que le choix du cadre de référence relève d'une décision arbitraire. La taxonomie de Gagné ou la taxonomie de D'Hainaut auraient pu tout aussi bien être utilisées. Toutefois, nous croyions que la taxonomie de Bloom correspondait de façon plus adéquate aux objectifs du programme de français langue maternelle.

Deuxièmement, cette recherche s'appuie sur les écrits. Elle n'interroge donc pas les responsables et les élaborateurs de programmes.

Enfin, les résultats de la recherche ne seront pas représentatifs de tous les programmes de français langue maternelle. Seul le programme de la Direction générale de l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation du Québec a été analysé.

CHAPITRE QUATRIÈME

LA MÉTHODE DE RECHERCHE ET L'ÉTUDE DES RÉSULTATS

Le chapitre quatrième présente la méthode de recherche et l'étude des résultats. Il comprend trois parties:

1° Méthode de recherche

2° Présentation des résultats

3° Analyse et interprétation

4.1 MÉTHODE DE RECHERCHE

Après avoir élaboré la grille d'analyse des habiletés intellectuelles et des objectifs du programme de français langue maternelle, nous avons identifié pour chaque objectif du programme l'habileté intellectuelle correspondante.

Une fois la grille d'analyse terminée, nous l'avons validée auprès de cinq formatrices de français langue maternelle. Suite aux recommandations des formatrices, des corrections ont été apportées.

4.2 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

La grille d'analyse se présente sous forme de tableaux. Le premier tableau correspond au premier sigle du programme de français langue maternelle, le deuxième tableau correspond au deuxième sigle et ainsi de suite. Enfin, les deux derniers tableaux font la synthèse des résultats tant aux niveaux des sigles que des fonctions linguistiques.

Voici les tableaux:

TABLEAU 7

G F R 5 1 1 (407)

LA CONNAISSANCE ET LES HABILETÉS INTELLECTUELLES		SAVOIR ÉCOUTER			SAVOIR PARLER	SAVOIR LIRE				SAVOIR ORTHOGRAPHIER						SAVOIR RÉDIGER	
CONNAISSANCE	CONNAISSANCE DES MOYENS PERMETTANT L'UTILISATION DES DONNÉES PARTICULIÈRES	X								X	X						
COMPRÉHENSION	TRANSPOSITION		X	X		X	X	X									
	INTERPRÉTATION																
	EXTRAPOLATION																
APPLICATION																	
ANALYSE	RECHERCHE DES ÉLÉMENTS																
	RECHERCHE DES RELATIONS											X	X	X	X		
	RECHERCHE DES PRINCIPES D'ORGANISATION																
SYNTHÈSE	PRODUCTION D'UNE OEUVRE PERSONNELLE				X											X	X
	ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION																
	DÉRIVATION D'UN ENSEMBLE DE RELATIONS ABSTRAITES																
ÉVALUATION	CRITIQUE INTERNE																
	CRITIQUE EXTERNE																

TABLEAU 8

G F R 5 1 2 (408)

LA CONNAISSANCE ET LES HABILETÉS INTELLECTUELLES		SAVOIR ÉCOUTER			SAVOIR PARLER			SAVOIR LIRE						SAVOIR ORTHOGRAPHIER						SAVOIR RÉDIGER	
CONNAISSANCE	CONNAISSANCE DES MOYENS PERMETTANT L'UTILISATION DES [illegible]													X	X						
COMPRÉHENSION	TRANSPOSITION	X							X	X	X	X									
	ORGANISATION		X					X													
	EXTRAPOLATION																				
APPLICATION																					
ANALYSE	RELATIONS DES ÉLÉMENTS			X	X	X															
	RECONNAÎTRE DES HYPOTHÈSES															X	X	X	X	X	
	RECONNAÎTRE DES PRINCIPES																				
SYNTHÈSE	[illegible]						X													X	X
	[illegible]																				
	[illegible]																				
ÉVALUATION	[illegible]																				
	[illegible]																				

TABLEAU 9

G F R 5 2 1 (409)

LA CONNAISSANCE ET LES HABILETÉS INTELLECTUELLES		SAVOIR ÉCOUTER		SAVOIR PARLER			SAVOIR LIRE					SAVOIR ORTHOGRAPHIER						SAVOIR DÉCRIRE	
CONNAISSANCE												X							
COMPRÉHENSION								X	X	X									
APPLICATION																			
ANALYSE		X	X				X						X	X	X	X	X		
SYNTHÈSE				X	X	X												X	X
ÉVALUATION																			

TABLEAU 10

G F R 5 2 2 (4 1 0)

LA CONNAISSANCE ET LES HABILETÉS INTELLECTUELLES		SAVOIR ÉCOUTER			SAVOIR PARLER				SAVOIR LIRE					SAVOIR ORTHOGRAPHIER						SAVOIR RÉDIGER	
		Suite à deux questions d'un bulletin d'informations de deux à trois minutes, identifier le sujet du texte entendu. (o.i.)	Suite à deux questions d'un bulletin d'informations de deux à trois minutes, identifier [illegible] (o.i.)	Suite à deux questions d'un bulletin d'informations de deux à trois minutes, distinguer la catégorie de textes à laquelle appartient l'émission. (o.i.)	Identifier rapidement le sujet d'un message donné (o.i.)	Donner oralement, en une phrase, l'idée principale d'un court message donné (o.i.)	Énumérer rapidement trois idées importantes d'un message donné en utilisant: a) des termes familiers; b) des phrases complètes. (o.i.)	Situer chronologiquement un message donné en utilisant: a) des termes précis; b) des phrases complètes (o.i.)	Identifier le sujet du texte donné (o.i.)	Identifier le sujet et l'idée principale de texte donné (o.i.)	Repérer les idées secondaires d'un texte (o.i.)	Faire la lecture d'un ouvrage de son choix. (o.i.)	Dans un texte d'environ 200 mots, découvrir: a) le sens de quelques mots après avoir identifié la catégorie à laquelle ils appartiennent, la définition de mots après avoir identifié la catégorie à laquelle ils appartiennent et le sens de quelques préfixes et suffixes; b) le sujet du texte; c) l'idée principale; d) les idées secondaires. (o.i.)	Orthographier des mots relatifs: a) au son [ɛ̃] (un, ont, ons, etc.) b) au son [ɔ̃] (on, ons, ont, etc.) c) aux sons [s] et [z] (ce, ces, etc.) (o.i.)	Orthographier tous les mots de phrases simples dont les homophones grammaticaux ont été présentés dans les unités précédentes et les homophones suivants à accompagnement: (o.i.)	Transposer au pluriel des noms et des adjectifs (o.i.)	Transposer au singulier des noms et des adjectifs (o.i.)	Identifier la position des mots dans des phrases comportant à la fois des affirmatives, des noms, des adjectifs et des conjonctions. (o.i.)	Orthographier tous les mots de phrases simples dictés (o.i.)	Rédiger [illegible] (o.i.)	Rédiger [illegible] (o.i.)
CONNAISSANCE	CONNAISSANCE DES MOYENS PERMETTANT L'UTILISATION DES [illegible]													X							
COMPRÉHENSION	TRANSPOSITION								X							X	X				
	INTERPRÉTATION	X	X		X			X													
	EXTRAPOLATION																				
APPLICATION																					
ANALYSE	RECHERCHE DES ÉLÉMENTS						X				X										
	RECHERCHE DES RELATIONS					X				X			X		X			X	X		
	RECHERCHE DES PRINCIPES D'ORGANISATION			X																X	X
SYNTHÈSE	[illegible]																				
	[illegible]																				
	[illegible]																				
	[illegible]																				
ÉVALUATION	[illegible]																				
	[illegible]																				

TABLEAU 11

G F R 5 3 1 (4 1 1)

LA CONNAISSANCE ET LES HABILETÉS INTELLECTUELLES		SAVOIR ÉCOUTER		SAVOIR PARLER				SAVOIR LIRE						SAVOIR ORTHOGRAPHIER					SAVOIR RÉDIGER	
CONNAISSANCE	CONNAISSANCE DES MOYENS PERMETTANT L'UTILISATION DES HABILETÉS INTELLECTUELLES													X						
COMPRÉHENSION	TRANSPOSITION								X											
	INTERPRÉTATION																			
	EXTRAPOLATION																			
APPLICATION																				
ANALYSE	RECHERCHE DES ÉLÉMENTS									X										
	ANALYSE DES RELATIONS	X	X					X			X		X		X	X	X	X		
	RECONNAISSANCE DES PRINCIPES D'ORGANISATION																			
SYNTHÈSE	COMMUNICATION D'UNE IDÉE OU D'UNE OPINION			X	X	X	X												X	X
	PLANIFICATION D'UN PLAN D'ACTION																			
	CRÉATION D'UN TRAVAIL ET D'UNE OU PLUSIEURS HABILETÉS																			
ÉVALUATION	CRITÈRE INTERNE																			
	CRITÈRE EXTERNE																			

TABLEAU 12

G F R 5 3 2 (4 1 2)

LA CONNAISSANCE ET LES HABILETÉS INTELLECTUELLES		SAVOIR ÉCOUTER			SAVOIR PARLER							SAVOIR LIRE						SAVOIR ORTHOGRAPHIER			SAVOIR RÉDIGER	
CONNAISSANCE	CONNAISSANCE DES MOYENS PERMETTANT L'UTILISATION DES HABILETÉS PARTICULIÈRES											X						X				
COMPRÉHENSION	TRANSPOSITION	X											X									X
	INTERPRÉTATION							X			X											
	EXTRAPOLATION																					
APPLICATION																X						
A N A L Y S E	RELATIONS DES ÉLÉMENTS			X											X				X	X		
	RELATIONS DES ORGANISATIONS		X																			
	ANALYSE DES PRINCIPES D'ORGANISATION				X									X			X					
S Y N T H È S E	PRODUCTION D'UNE COMMUNICATION UNIQUE					X	X		X		X										X	
	PRODUCTION D'UN PLAN D'ACTION OU D'UN ENSEMBLE DE RELATIONS ABSTRAITES																					
	DÉRIVATION D'UN ENSEMBLE DE RELATIONS DE HABILETÉS																					
ÉVALUATION	JUGEMENT INTERNE																					
	JUGEMENT EXTERNE																					

TABLEAU 13

G F R 5 5 1 (4 1 3)

LA CONNAISSANCE ET LES HABILETÉS INTELLECTUELLES		SAVOIR ÉCOUTER			SAVOIR PARLER			SAVOIR LIRE						SAVOIR ORTHOGRAPHIER						SAVOIR RÉDIGER
CONNAISSANCE	CONNAISSANCE DES MOYENS PERMETTANT L'UTILISATION DES HABILETÉS INTELLECTUELLES													X	X					
COMPRÉHENSION	TRANSPOSITION							X												
	INTERPRÉTATION			X					X											
	EXTRAPOLATION																			
APPLICATION										X	X									
ANALYSE	RELATION DES ÉLÉMENTS		X		X	X			X			X				X	X	X	X	
	RELATION DES RELATIONS	X																		
	ORGANISATION DES PRINCIPES																			X
SYNTHÈSE							X													
ÉVALUATION																				

TABLEAU 14

G F R 5 5 2 (4 1 4)

LA CONNAISSANCE ET LES HABILETÉS INTELLECTUELLES		SAVOIR ÉCOUTER				SAVOIR PARLER			SAVOIR LIRE				SAVOIR ORTHOGRAPHIER				SAVOIR RÉDIGER
		Suite à deux auditions, dégager les idées essentielles d'une communication orale ou visuelle d'au moins trois minutes (o.i.)	Suite à deux auditions, faire des remarques sur son compréhension orale ou visuelle d'au moins trois minutes en donnant pour chaque intervention au moins un exemple. (o.i.)	Formuler poliment face aux idées d'une communication orale ou visuelle d'au moins trois minutes. (o.i.)	Comprendre une communication orale ou visuelle d'intérêt général: a) en donnant les idées essentielles de cette communication; b) en faisant à son sujet des remarques: - sur le contenu - sur la mise en forme; c) en prenant position face aux idées de la communication. (o.i.)	Donner oralement les traits caractéristiques d'un sujet donné en utilisant: a) des termes français b) des phrases complètes (o.i.)	Classer oralement, selon un indice, les traits caractéristiques d'un sujet donné: a) en justifiant l'ordre retenu; b) en utilisant des termes français et des phrases complètes. (o.i.)	Poser oralement, pendant au moins trois minutes, une description (familiale ou professionnelle) sur un sujet de son choix, en utilisant: a) des termes français; b) des phrases complètes. (o.i.)	Indiquer les raisons et le sens des énoncés de logique des phrases différentes. (o.i.)	À partir de phrases ou de courts textes littéraires, identifier des thèmes principaux. (o.i.)	À partir d'une courte lecture littéraire, relever des traits caractéristiques d'un ou de plusieurs personnages. (o.i.)	Résumé: a) suite à la lecture d'une œuvre, une présentation cohérente et structurée de l'œuvre; b) suite à la lecture de huit après avoir identifié et indiqué la base de lecture adéquate et/ou appropriée. (o.i.)	Orthographier des mots relatifs aux sons: a) [o] (o, au, eau, etc.) b) [ɛ] (è, ai, ei, etc.) c) [ɛ̃] (in, ain, un, etc.)	Orthographier des mots étudiés une ou des fautes portées. (o.i.)	Orthographier les mots de phrases simples et complexes tenant compte de la présentation des particularités du sujet et de son emploi. (o.i.)	Orthographier dans les mots de phrases simples et complexes dictées individuellement des homophones. (o.i.)	Rédiger un texte cohérent d'au moins (à déterminer) mots, en respectant les caractéristiques d'un texte d'opinion. (o.i.)
CONNAISSANCE	Connaissance des moyens permettant l'utilisation des savoirs particuliers												X	X			
COMPRÉHENSION	Transposition								X								
	Interprétation									X							
	Extrapolation																
APPLICATION																	
ANALYSE	Relations des éléments	X				X					X	X					
	Relations des relations														X	X	
	Structure des principes d'organisation																
SYNTHÈSE	[illegible]							X									
	[illegible]																
	[illegible]						X										X
ÉVALUATION	[illegible]		X	X	X												
	[illegible]																

TABLEAU 15

G F R 5 5 3 (4 2 5)

LA CONNAISSANCE ET LES HABILETÉS INTELLECTUELLES		SAVOIR ÉCOUTER	SAVOIR PARLER	SAVOIR LIRE				SAVOIR ORTHOGRAPHIER					
CONNAISSANCE	CONNAISSANCE DES MOYENS PERMETTANT L'UTILISATION DES DONNÉES PARTICULIÈRES				X			X	X				
COMPRÉHENSION	TRANSPOSITION			X									
	INTERPRÉTATION	X											
	EXTRAPOLATION												
APPLICATION													
ANALYSE	RECHERCHE DES ÉLÉMENTS												
	RECHERCHE DES RELATIONS									X	X	X	
	RECHERCHE DES PRINCIPES D'ORGANISATION					X							
SYNTHÈSE	PRODUCTION D'UNE OEUVRE PERSONNELLE		X										
	ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION												
	DÉRIVATION D'UN ENSEMBLE DE RELATIONS ASSTRAITES												
ÉVALUATION	CRITIQUE INTERNE						X						X
	CRITIQUE EXTERNE												

TABLEAU 16

TABLEAU SYNTHÈSE

LA CONNAISSANCE ET LES HABILETÉS INTELLECTUELLES		407					408					409					410					411					412					413					414					415				
		Savoir écouter	Savoir parler	Savoir lire	Savoir orthographier	Savoir rédiger	Savoir écouter	Savoir parler	Savoir lire	Savoir orthographier	Savoir rédiger	Savoir écouter	Savoir parler	Savoir lire	Savoir orthographier	Savoir rédiger	Savoir écouter	Savoir parler	Savoir lire	Savoir orthographier	Savoir rédiger	Savoir écouter	Savoir parler	Savoir lire	Savoir orthographier	Savoir rédiger	Savoir écouter	Savoir parler	Savoir lire	Savoir orthographier	Savoir rédiger	Savoir écouter	Savoir parler	Savoir lire	Savoir orthographier	Savoir rédiger	Savoir écouter	Savoir parler	Savoir lire	Savoir orthographier	Savoir rédiger
CONNAISSANCE	CONNAISSANCE DES MOYENS PERMETTANT L'UTILISATION DES DONNÉES PARTICULIÈRES	X			X					X					X					X					X			X	X					X				X	X		
COMPRÉHENSION	TRANSPOSITION	X		X			X		X					X					X	X				λ			X		X					X					X			
	INTERPRÉTATION	X					X		X								X	X										X			X				X				X			
	EXTRAPOLATION																																											
APPLICATION																																												
ANALYSE	RECHERCHE DES ÉLÉMENTS						X	X				X		X				X	X					X			X					X	X	X			X	X	X			
	RECHERCHE DES RELATIONS				X					X					X			X	X	X		X		X	X					X	X		X	X						X		
	RECHERCHE DES PRINCIPES D'ORGANISATION																X											X	X												X		
SYNTHÈSE	PRODUCTION D'UNE OEUVRE PERSONNELLE		X				X		X			X		X			X					X		X			X					X		X			X		X			
	ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION																																											
	DÉRIVATION D'UN ENSEMBLE DE RELATIONS ABSTRAITES																																	X					X			X		X
ÉVALUATION	CRITIQUE INTERNE																																											
	CRITIQUE EXTERNE																																											

TABLEAU 17

TABLEAU SYNTHÈSE

LA CONNAISSANCE ET LES HABILETÉS INTELLECTUELLES		SAVOIR ÉCOUTER										SAVOIR PARLER									
		407 ou 511	408 ou 512	409 ou 521	410 ou 522	411 ou 531	412 ou 532	413 ou 551	414 ou 552	415 ou 553		407 ou 511	408 ou 512	409 ou 521	410 ou 522	411 ou 531	412 ou 532	413 ou 551	414 ou 552	415 ou 553	
CONNAISSANCE	CONNAISSANCE DES MOYENS PERMETTANT L'UTILISATION DES DONNÉES PARTICULIÈRES	X																			
COMPRÉHENSION	TRANSPOSITION	X	X				X														
	INTERPRÉTATION		X		X			X		X				X		X					
	EXTRAPOLATION																				
APPLICATION																					
ANALYSE	RECHERCHE DES ÉLÉMENTS		X	X			X	X	X				X		X			X	X		
	RECHERCHE DES RELATIONS					X	X	X							X						
	RECHERCHE DES PRINCIPES D'ORGANISATION				X											X					
SYNTHÈSE	PRODUCTION D'UNE OEUVRE PERSONNELLE											X	X	X		X	X	X	X	X	
	ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION																				
	DÉRIVATION D'UN ENSEMBLE DE RELATIONS ABSTRAITES																			X	
ÉVALUATION	CRITIQUE INTERNE								X												
	CRITIQUE EXTERNE																				

LA CONNAISSANCE ET LES HABILETÉS INTELLECTUELLES		SAVOIR LIRE										SAVOIR ORTHOGRAPHIER										SAVOIR RÉDIGER									
		407 ou 511	408 ou 512	409 ou 521	410 ou 522	411 ou 531	412 ou 532	413 ou 551	414 ou 552	415 ou 553		407 ou 511	408 ou 512	409 ou 521	410 ou 522	411 ou 531	412 ou 532	413 ou 551	414 ou 552	415 ou 553		407 ou 511	408 ou 512	409 ou 521	410 ou 522	411 ou 531	412 ou 532	413 ou 551	414 ou 552	415 ou 553	
CONNAISSANCE	CONNAISSANCE DES MOYENS PERMETTANT L'UTILISATION DES DONNÉES PARTICULIÈRES						X			X		X	X	X	X	X	X	X	X	X											
COMPRÉHENSION	TRANSPOSITION	X	X	X	X	X	X	X	X	X					X																
	INTERPRÉTATION		X					X	X																	X					
	EXTRAPOLATION																														
APPLICATION																															
ANALYSE	RECHERCHE DES ÉLÉMENTS			X	X	X		X	X																						
	RECHERCHE DES RELATIONS					X	X	X	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X											
	RECHERCHE DES PRINCIPES D'ORGANISATION							X		X																					
SYNTHÈSE	PRODUCTION D'UNE OEUVRE PERSONNELLE																					X	X	X	X	X	X	X			
	ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION																														
	DÉRIVATION D'UN ENSEMBLE DE RELATIONS ABSTRAITES																												X	X	
ÉVALUATION	CRITIQUE INTERNE									X																					
	CRITIQUE EXTERNE																														

4.3 ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Dans la partie précédente, nous avons présenté les résultats de notre recherche. Dans cette partie du chapitre quatrième, les résultats sont examinés non plus selon les sigles et les fonctions linguistiques mais selon les habiletés intellectuelles. Nous procédons d'abord à une analyse de ces habiletés intellectuelles puis nous tirons les conlusions qui s'imposent.

4.3.1 Analyse

4.3.1.1 La connaissance

La connaissance des moyens permettant l'utilisation des données particulièrement se retrouve à tous les sigles soit du GFR 511 au GFR 553 sous la fonction linguistique savoir-écrire orthographe. On la retrouve aussi en savoir-écouter du GFR 511, en savoir-lire du GFR 532 et en savoir-lire du GFR 553.

Nous pouvons donc conclure que la connaissance fait partie principalement de la fonction linguistique savoir-écrire orthographe et ce, à tous les sigles.

4.3.1.2 La compréhension

La transposition

L'habileté de transposer apparaît à tous les sigles soit du GFR 511 au GFR 553 sous la fonction linguistique savoir-lire. Elle apparaît aussi en savoir-écouter du GFR 511, du GFR 512, du GFR 532 et en savoir-orthographier du GFR 522.

Il appert donc que la transposition fait partie principalement de la fonction savoir-lire et ce, à tous les sigles.

L'interprétation

L'interprétation se retrouve sous la fonction linguistique savoir-écouter du GFR 512, du GFR 522 et du GFR 551; sous la fonction linguistique savoir-lire du GFR 512, du GFR 551, du GFR 552 et du GFR 553; sous la fonction linguistique savoir-parler du GFR 522 et du GFR 532; enfin sous la fonction savoir-écrire rédaction du GFR 532.

Il ressort ainsi que l'habileté d'interpréter n'est évaluée qu'à partir du GFR 512 et principalement en savoir-lire et en savoir-écouter.

L'extrapolation

L'extrapolation ne correspond à aucun objectif du programme de français langue maternelle.

4.3.1.3 L'application

L'application ne correspond à aucun objectif du programme de français langue maternelle.

4.3.1.4 L'analyse

La recherche des éléments

L'habileté de recherche des éléments se retrouve sous la fonction linguistique savoir-écouter du GFR 512, du GFR 521, du GFR 532, du GFR 551 et du GFR 552; sous la fonction linguistique savoir-parler du GFR 512, du GFR 522, du GFR 551 et du GFR 552; et enfin sous la fonction linguistique savoir-lire du GFR 521, du GFR 531, du GFR 551 et du GFR 552.

Nous pouvons donc conclure que la recherche des éléments n'apparaît la première fois qu'au GFR 512 et principalement en savoir-écouter, en savoir-parler et en savoir-lire.

La recherche des relations

La recherche des relations se retrouve à tous les sigles soit du GFR 511 au GFR 553 sous la fonction linguistique savoir-écrire orthographe. On la retrouve aussi sous la fonction linguistique du savoir-parler du GFR 522; sous la fonction linguistique savoir-lire du GFR 522, du GFR 531, du GFR 532 et du GFR 551; et sous la fonction linguistique savoir-écouter du GFR 531 et du GFR 551.

Nous pouvons donc conclure que l'habileté de rechercher des relations apparaît principalement sous la fonction linguistique savoir-écrire orthographe et ce, à tous les sigles. De plus, la recherche des relations apparaît aussi sous d'autres fonctions linguistiques mais seulement à partir du GFR 522.

La recherche des principes d'organisation

L'habileté de recherche des principes d'organisation se retrouve sous la fonction linguistique savoir-écouter du GFR 522, sous la fonction linguistique savoir-parler du GFR 532 et sous la fonction linguistique savoir-lire du GFR 532 et du GFR 553.

Il ressort donc que la recherche des principes d'organisation n'est évaluée qu'à partir du GFR 522 en savoir-écouter puis par la suite en savoir-parler et en savoir-lire.

4.3.1.5 La synthèse

Production d'une oeuvre personnelle

La production d'une oeuvre personnelle se retrouve sous la fonction linguistique savoir-parler à tous les sigles excepté le GFR 522, et sous la fonction linguistique savoir-écrire rédaction du GFR 511 au GFR 551.

- Nous pouvons donc conclure que l'habileté de produire une oeuvre personnelle apparaît à tous les sigles et principalement en savoir-parler et en savoir-écrire rédaction.

L'élaboration d'un plan d'action

L'élaboration d'un plan d'action ne correspond à aucun objectif du programme de français langue maternelle.

La dérivation d'un ensemble de relations abstraites

La dérivation d'un ensemble de relations abstraites n'apparaît que sous la fonction linguistique savoir-parler du GFR 552.

4.3.1.6 L'évaluation

La critique interne

La critique interne se retrouve sous la fonction linguistique savoir-écouter du GFR 552, sous la fonction linguistique savoir-écrire rédaction du GFR 552 et du GFR 553, et sous la fonction linguistique savoir-lire du GFR 553.

Il ressort donc que la critique interne n'est évaluée qu'à partir du GFR 552 et seulement en savoir-écouter, en savoir-lire et savoir-écrire rédaction.

La critique externe

La critique externe ne correspond à aucun objectif du programme de français langue maternelle du GFR 511 au GFR 553.

Toutefois, elle apparaît au GFR 554, sigle que nous n'avons pas analysé puisque n'étant pas obligatoire pour obtenir le diplôme d'études secondaires.

4.3.2 Interprétation

L'analyse des résultats nous permet d'affirmer que tous les objectifs du programme de français langue maternelle correspondent à des habiletés intellectuelles et qu'ainsi les acquis à évaluer en français langue maternelle doivent être des habiletés intellectuelles. Notre hypothèse de recherche se trouve donc confirmée.

L'analyse des résultats prouve aussi que l'habileté intellectuelle 6.00 Évaluation se situe aux derniers sigles du programme de français langue maternelle soit en GFR 552 et en GFR 553 qui sont désignés secondaire V. Nous n'aurions donc qu'à mesurer l'atteinte de cette habileté intellectuelle pour déterminer si une personne possède les acquis de formation nécessaires pour obtenir un diplôme d'études secondaires.

Cependant, une difficulté se poserait alors. Effectivement si une personne n'avait pas atteint le niveau de certification, nous ne pourrions la situer dans le continuum des habiletés intellectuelles.

L'instrument de mesure des acquis de formation sera donc élaborée en fonction de ces quelques considérations. Il évaluera, non pas les acquis scolaires, mais les habiletés intellectuelles et pourra situer le niveau de la personne dans le continuum des habiletés intellectuelles.

CONCLUSION

Cette première partie de la recherche a été effectuée en vue de trouver une réponse à la question: Quels sont les acquis de formation à évaluer en français langue maternelle?

Pour ce faire, nous avons d'abord consulté les écrits portant sur les concepts de «connaissance», d'«habileté», de «technique», de «capacité» et de «compétence». Les écrits nous ont permis de formuler l'hypothèse que les acquis de formation à évaluer en français langue maternelle étaient des habiletés intellectuelles.

Un cadre de référence a ensuite été présenté à partir de la recension des écrits. Ce cadre de référence provenait entièrement de la taxonomie des objectifs pédagogiques du domaine cognitif de Bloom.

Puis, nous avons élaboré une grille d'analyse qui comportait d'une part les objectifs du programme de français langue maternelle et, d'autre part, les habiletés intellectuelles. À partir de cette grille d'analyse, nous avons identifié à quelles habiletés intellectuelles correspondaient les objectifs du programme de français langue maternelle. La grille a été corrigée et validée par cinq formatrices de français langue maternelle.

Enfin, les résultats de la recherche ont confirmé l'hypothèse que les acquis de formation en français langue maternelle étaient des habiletés intellectuelles. De plus, il a été démontré que l'habileté intellectuelle 6.00 Évaluation n'apparaît qu'aux derniers sigles du programme et correspond donc à l'habileté nécessaire pour obtenir un diplôme d'études secondaires.

De ces principes de base et du cadre de la recherche, nous élaborerons un instrument de mesure des acquis de formation. Nous nous assurerons que l'instrument fournira des résultats qui vont refléter les connaissances et les habiletés intellectuelles réelles des adultes. Cet instrument possédera aussi les qualités que nous avons identifiées lors de la recension des écrits: il sera valide, fidèle et en congruence avec les objectifs du programme de français langue maternelle.

DEUXIÈME PARTIE

L'INSTRUMENT DE MESURE DES ACQUIS DE FORMATION, FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE, NIVEAU SECONDAIRE

INTRODUCTION

La deuxième partie du présent rapport de recherche présente l'instrument de mesure des acquis de formation en français langue maternelle, niveau secondaire.

Cette deuxième partie se divise en cinq chapitres:

Chapitre premier	:	Description de l'instrument de mesure des acquis de formation
Chapitre deuxième	:	Directives pour la passation et la notation des tests
Chapitre troisième	:	Critères de notation et pondération
Chapitre quatrième	:	Guide pour l'interprétation et l'utilisation des résultats
Chapitre cinquième	:	Instrument de mesure des acquis de formation. Français langue maternelle. Cahier du (de la) candidat(e).

Le gestionnaire, le formateur et/ou l'évaluateur pourront donc y puiser les informations nécessaires à la passation, à la notation et à l'interprétation de l'instrument de mesure des acquis de formation.

CHAPITRE PREMIER

DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT DE MESURE DES ACQUIS DE FORMATION

1.1 NATURE DE L'INSTRUMENT DE MESURE DES ACQUIS DE FORMATION

L'instrument de mesure des acquis de formation en français langue maternelle évalue les habiletés intellectuelles c'est-à-dire «la compétence de l'individu, en face de nouveaux problèmes et de nouvelles situations, à faire appel à des renseignements et techniques déjà utilisés lors d'expériences antérieures». (Bloom, S. (1956), Taxonomie des objectifs pédagogiques. 1. Domaine cognitif. Québec: Presses de l'Université du Québec, 1982)

Les habiletés intellectuelles, identifiées par Bloom, se subdivisent en plusieurs catégories et sous-catégories ordonnées d'après la complexité qu'elles impliquent. Le tableau 1 présente les catégories et les sous-catégories de la connaissance (puisqu'elle fait partie intégrante des habiletés) et les habiletés intellectuelles.

TABLEAU I

LA TAXONOMIE DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
DU DOMAINE COGNITIF

	CATÉGORIES	SOUS-CATÉGORIES
CONNAISSANCE	1.00 Acquisition des connaissances	1.10 Connaissance des données particulières 1.11 Connaissance de la terminologie 1.12 Connaissance des faits particuliers 1.20 Connaissance des moyens permettant l'utilisation des données particulières 1.21 Connaissance des conventions 1.22 Connaissance des tendances et des séquences 1.23 Connaissance des classifications 1.24 Connaissance des critères 1.25 Connaissance des méthodes 1.30 Connaissance des représentations abstraites 1.31 Connaissance des principes et des lois 1.32 Connaissance des théories
HABILETÉS ET CAPACITÉS INTELLECTUELLES	2.00 Compréhension	2.10 Transposition 2.20 Interprétation 2.30 Extrapolation
	3.00 Application	
	4.00 Analyse	4.10 Recherche des éléments 4.20 Recherche des relations 4.30 Recherche des principes d'organisation
	5.00 Synthèse	5.10 Production d'une oeuvre personnelle 5.20 Élaboration d'un plan d'action 5.30 Dérivation d'un ensemble de relations abstraites
	6.00 Évaluation	6.10 Critique externe 6.20 Critique interne

L'instrument de mesure des acquis de formation en français langue maternelle est composé de trois tests qui évaluent les habiletés intellectuelles ci-haut mentionnées par rapport aux cinq fonctions linguistiques incluses dans le programme de français langue maternelle de la Direction générale de l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation du Québec. Ces cinq fonctions linguistiques sont :

SAVOIR-ÉCOUTER

SAVOIR-LIRE

SAVOIR-ÉCRIRE ORTHOGRAPHE

SAVOIR-ÉCRIRE RÉDACTION

SAVOIR-PARLER

Enfin, les trois tests présentent des thèmes qui permettent de poser un jugement plus conforme à la réalité du vécu de l'adulte:

TEST 1 : L'alimentation et la santé

TEST 2 : La consommation et le budget

TEST 3 : L'emploi

1.2 OBJECTIFS DE L'INSTRUMENT DE MESURE DES ACQUIS DE FORMATION

L'objectif premier de l'instrument de mesure des acquis de formation en français langue maternelle est d'identifier les habiletés intellectuelles acquises par les adultes, hors du système scolaire.

Les informations recueillies permettront aussi:

- de déterminer les crédits à accorder;
- d'identifier les habiletés intellectuelles qui restent à acquérir par rapport aux cinq fonctions linguistiques: savoir-écouter, savoir-lire, savoir-écrire orthographe, savoir-écrire rédaction, savoir-parler.

1.3 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à l'instrument de mesure des acquis de formation,

- le (la) candidat(e) doit être adulte ;
  (Adulte: «Toute personne n'étant plus soumise à la fréquentation scolaire obligatoire au Québec, et qui a interrompu ses études depuis au moins un an.» Commission d'étude sur la formation des adultes, 1982, p. 73)

- le dernier groupe d'étudiant(e)s dont le (la) candidat(e) a fait partie doit avoir terminé le secondaire V ou la douzième année.

1.4 PRÉSENTATION MATÉRIELLE DE L'INSTRUMENT DE MESURE DES ACQUIS DE FORMATION

L'instrument de mesure des acquis de formation en français langue maternelle se divise comme suit:

1.4.1 Cahier du (de la) candidat(e)

Test 1 : L'alimentation et la santé
(GFR 511 - GFR 512 - GFR 521)

Première partie: Savoir-écouter

Directives et renseignements
Questionnaire
Feuille de réponses

Deuxième partie: Savoir-lire

Directives et renseignements
Texte
Questionnaire
Feuille de réponses

Troisième partie: Savoir-écrire
orthographe

Directives et renseignements
Questionnaire
Feuille de réponses

Quatrième partie: Savoir-écrire
rédaction

Directives et renseignements
Questionnaire
Feuille de réponses

Cinquième partie: Savoir-parler

Directives et renseignements
Questionnaire
Feuille d'identification

Test 2 : La consommation et le budget (GFR 522 - GFR 531 - GFR 532)

Première partie: Savoir-écouter

- Directives et renseignements
- Questionnaire
- Feuille de réponses

Deuxième partie: Savoir-lire

- Directives et renseignements
- Texte
- Questionnaire
- Feuille de réponses

Troisième partie: Savoir-écrire orthographe

- Directives et renseignements
- Questionnaire
- Feuille de réponses

Quatrième partie: Savoir-écrire rédaction

- Directives et renseignements
- Questionnaire
- Feuille de réponses

Cinquième partie: Savoir parler

- Directives et renseignements
- Questionnaire
- Feuille d'identification

Test 3 : L'emploi
(GFR 551 - GFR 552 - GFR 553)

Première partie: Savoir-écouter

- Directives et renseignements
- Questionnaire
- Feuille de réponses

Deuxième partie: Savoir-lire

- Directives et renseignements
- Texte
- Questionnaire
- Feuille de réponses

Troisième partie: Savoir-écrire orthographe

- Directives et renseignements
- Questionnaire
- Feuille de réponses

Quatrième partie: Savoir-écrire rédaction

- Directives et renseignements
- Questionnaire
- Feuille de réponses

Cinquième partie: Savoir-parler

- Directives et renseignements
- Questionnaire
- Feuille d'identification

1.4.2 Guide d'utilisation de l'instrument de mesure des acquis de formation

Chapitre premier : Description de l'instrument de mesure des acquis de formation

Chapitre deuxième : Directives pour la passation et la notation des tests

Chapitre troisième : Critères de notation et pondération

Chapitre quatrième : Guide pour l'interprétation des résultats

CHAPITRE DEUXIÈME

DIRECTIVES POUR LA PASSATION ET LA NOTATION DES TESTS

2.1 DURÉE DES TESTS

L'instrument de mesure des acquis de formation doit être administré en trois séances de six heures chacune (trois jours).

Première séance: Test 1 - L'alimentation et la santé

Les quatre premières parties du test 1, L'alimentation et la santé, peuvent être administrées en session de groupe.

La cinquième partie, savoir-parler, doit être administrée sous forme d'entrevues individuelles. Il est alors recommandé, lors de l'inscription à l'instrument de mesure des acquis de formation, de prendre des rendez-vous.

Il est possible de commencer par une partie ou l'autre du test, mais il est important de respecter le rythme des candidat(e)s.

Il n'y a donc pas de limite de temps.

Deuxième séance: Test 2 - La consommation et le budget

Les quatre premières parties du test 2, La consommation et le budget, peuvent être administrées en session de groupe.

La cinquième partie, savoir-parler, doit être administrée sous forme d'entrevues individuelles. Il est alors recommandé, lors de l'inscription à l'instrument de mesure des acquis de formation, de prendre des rendez-vous.

Il est possible de commencer par une partie ou l'autre du test, mais il est important de respecter le rythme des candidat(e)s.

Il n'y a donc pas de limite de temps.

Troisième séance: Test 3 - L'emploi

Les quatre premières parties du test 3, L'emploi, peuvent être administrées en session de groupe.

La cinquième partie, savoir-parler, doit être administrée sous forme d'entrevues individuelles. Il est alors recommandé, lors de l'inscription à l'instrument de mesure des acquis de formation, de prendre des rendez-vous.

Il est possible de commencer par une partie ou l'autre du test, mais il est important de respecter le rythme des candidat(e)s.

Il n'y a donc pas de limite de temps.

Il est suggéré, pour éviter une trop grande fatique, de répartir les séances de «testing» sur une période de trois semaines (première semaine: Test 1; deuxième semaine: Test 2; troisième semaine: Test 3).

2.2 PRÉPARATIFS ET ARRANGEMENTS NÉCESSAIRES AVANT LES SÉANCES DE TESTING

Le matériel suivant doit être rassemblé quelques jours avant les séances de testing:

- un nombre de cahiers du candidat (de la candidate) correspondant au nombre de candidat(e)s qui doivent passer les tests;

- des crayons à mine noire;

. des feuilles brouillons;

. des dictionnaires et des grammaires;

. un guide d'utilisation de l'instrument de mesure des acquis de formation.

2.3 RÔLES DE L'ÉVALUATEUR(TRICE)

- L'évaluateur(trice) doit créer et maintenir un climat de travail calme et approprié.

- L'évaluateur(trice) doit se conformer aux directives pour la passation des tests.

- L'évaluateur(trice) doit répondre à toute question de clarification.

- L'évaluateur(trice) doit lire les textes de la partie «Savoir-écouter» (voir Annexe 1).

- L'évaluateur(trice) doit organiser les entrevues individuelles pour la partie «Savoir-parler».

- L'évaluateur(trice) doit corriger les tests.

2.4 DIRECTIVES POUR LA PASSATION DES TESTS

L'évaluateur(trice) commence par donner des explications sur la reconnaissance des acquis de formation et sur la nature de l'instrument de mesure des acquis de formation en français langue maternelle.

Puis, il (elle) distribue les cahiers du candidat (de la candidate), les feuilles-brouillons et les crayons à mine.

Enfin, l'évaluateur(trice) s'assure que les candidat(e)s ont bien compris les renseignements et directives de l'instrument de mesure des acquis de formation.

2.5 DIRECTIVES POUR LA CORRECTION DU TEST

2.5.1

Les corrections se font sur les feuilles de réponses du cahier du candidat (de la candidate). (Sauf pour le savoir-parler)

2.5.2

Les clés de notation, les critères de notation et la pondération sont donnés au chapitre troisième de ce guide.

2.5.3

Le classement doit être inscrit dans la case appropriée sur la feuille de réponses du cahier du candidat (de la candidate).

CHAPITRE TROISIÈME

CRITÈRES DE NOTATION ET PONDÉRATION

3.1 TEST 1: L'ALIMENTATION ET LA SANTÉ

3.1.1 Première partie: Savoir-écouter

Critères de notation	Pondération	Habileté intellectuelle mesurée
1) Définition de l'expression: «Être bien dans son assiette» . bien se nourrir . être en santé	2 ou 0	Transposition
2) Le sujet du message . l'alimentation	4 ou 0	Interprétation
3) Deux idées parmi les suivantes: . Il est important d'avoir une alimentation variée et équilibrée . Il faut manger chaque jour des aliments choisis dans les quatre groupes suivants: lait et produits laitiers, viande et substituts, fruits et légumes, pain et céréales . Il faut diminuer la quantité de sucre . Il faut faire de l'exercice	4, 2 ou 0	Recherche des éléments

(2 idées = 4 points)

(1 idée = 2 points)

(0 idée = 0 point)

N. B. Toute réponse pertinente est acceptée.

3.1.2 Deuxième partie: Savoir lire

Critères de notation	Pondération	Habileté intellectuelle mesurée
1) Synonyme trouvé pour chacun des quatre mots a) nutritifs: . nourrissants . sains . substantiels b) catégorie: . groupe . classe c) s'alimenter . manger . se nourrir d) critères . caractéristiques . qualités	4, 3, 2, 1 ou 0	Transposition

(4 mots = 4 points) (3 mots = 3 points)
(2 mots = 2 points) (1 mot = 1 point)
(0 mot = 0 point)

2) Antonyme trouvé pour chacun des trois mots a) gras . maigres b) plusieurs . peu c) fréquenté . désert	3, 2, 1 ou 0	Transposition

(3 mots = 3 points) (2 mots = 2 points)
(1 mot = 1 point) (0 mot = 0 point)

Critères de notation	Pondération	Habileté intellectuelle mesurée
3) Le sujet du texte . La restauration-minute	3 ou 0	Interprétation
4) Un fait et une opinion a) un fait b) une opinion	8, 4 ou 0	Recherche des éléments

(1 fait et 1 opinion = 8 points)

(1 fait ou 1 opinion = 4 points)

(Ni l'un ni l'autre = 0 point)

N. B. Toute réponse pertinente est acceptée.

3.1.3 Troisième partie: Savoir écrire orthographe

Critères de notation	Pondération	Habileté intellectuelle mesurée
Correction des mots suivants: a) fournit calories b) proviennent convenu substituts c) pressés appétit d) cependant devrait moins e) essentiels produits laitiers f) conserver fournie dépensée exercice g) murs mangés h) voie i) entendu bois plaît j) soutiennent aliment k) élément prévient l) paraît influence résistance	30, 29, 28, 27 ... ou 0	Recherche des relations

(Aucune erreur = 30 points) (1 erreur = 29 points)

(2 erreurs = 28 points) (3 erreurs = 27 points)

(etc.)

N. B. Il est possible que le(la) candidat(e) corrige des mots qui ne contenaient pas de faute d'orthographe; il faut alors enlever un point par mot mal écrit.

3.1.4 Quatrième partie: Savoir écrire rédaction

Critères de notation	Pondération	Habileté intellectuelle mesurée
Question 1 a) Petit déjeuner: . le repas . un breuvage	10, 6, 3 ou 0 3 ou 0	Production d'une oeuvre personnelle
b) Dîner: . le repas . un breuvage . un dessert	3 ou 0	
c) Souper: . le repas . un breuvage . un dessert	4 ou 0	
Question 2 a) Introduction: rappel du sujet	1 ou 0	Production d'une oeuvre personnelle
b) Développement: points importants du sujet choisi	4 ou 0	
c) Conclusion: résumé de l'écrit	1 ou 0	
d) Présentation en trois paragraphes	1 ou 0	
e) Orthographe (tolérance: 8 erreurs)	1 ou 0	
f) Syntaxe (tolérance: 2 erreurs)	1 ou 0	
g) Style propre à l'écrit	1 ou 0	

3.1.5 Cinquième partie: Savoir parler

Critères de notation	Pondération	Habileté intellectuelle mesurée
Sujet 1		Production d'une oeuvre personnelle
a) Intervention de l'ordre de l'explication	6, 3 ou 0	
b) Cohérence de l'explication	2 ou 0	
c) Termes français et phrases complètes	2 ou 0	
Sujet 2		
a) Expression d'une opinion	4 ou 0	
b) Opinion appuyée d'un argument	2 ou 0	
c) Opinion en rapport avec le sujet	2 ou 0	
d) Termes français et phrases complètes	2 ou 0	

3.2 TEST 2: LA CONSOMMATION ET LE BUDGET

3.2.1 Première partie: Savoir-écouter

Critères de notation	Pondération	Habileté intellectuelle mesurée
1) Définition des deux mots du message a) prévention: . ensemble de mesures prises contre certains risques b) autonome: · indépendant	2, 1 ou 0	Transposition

(2 mots = 2 points)
(1 mot = 1 point)
(0 mot = 0 point)

2) L'idée principale du message . Plus les mesures prises par l'Office de la protection du consommateur sont efficaces, plus les Québécois se renseignent avant d'acheter	5 ou 0	Recherche des relations

Critères de notation	Pondération	Habileté intellectuelle mesurée
3) Trois idées parmi les suivantes: . selon l'O.P.C., les Québécois se renseignent davantage avant d'acheter . l'O.P.C. accentue ses efforts vers la prévention . l'O.P.C. encourage les consommateurs à être plus autonomes . l'O.P.C. a amélioré la qualité de ses relations avec le public	3, 2, 1 ou 0	Recherche des éléments

(3 idées = 3 points) (2 idées = 2 points)

(1 idée = 1 point) (0 idée = 0 point)

N. B. Toute réponse pertinente est acceptée.

3.2.2 Deuxième partie: Savoir lire

Critères de notation	Pondération	Habileté intellectuelle mesurée
1) Définition des deux mots du texte a) hérissent . choquent . fâchent . irritent b) vaut le coup . vaut la peine . mérite	2 ou 0	Transposition
2) L'idée principale du message . la nécessité de faire un budget	5 ou 0	Recherche des relations

Critères de notation	Pondération	Habileté intellectuelle mesurée
3) Trois idées parmi les suivantes: . le mot budget vous hérisse . savoir à quoi sert notre argent s'avère profitable . le premier pas à faire dans un budget est de calculer nos dépenses . il faut soustraire les dépenses des revenus . à la fin de l'année, le budget est corrigé . il est essentiel de s'organiser	3, 2, 1 ou 0	Recherche des éléments

(3 idées = 3 points) (2 idées = 2 points)

(1 idée = 1 point) (0 idée = 0 point)

N. B. Toute réponse pertinente est acceptée.

3.2.3 Troisième partie: Savoir-écrire orthographe

Critères de notation	Pondération	Habileté intellectuelle mesurée
Correction des mots suivants: a) protection application protection certaines créances b) sollicitation nombreuses domicile c) négligents	30, 29, 28, 27 ... ou 0	Recherche des relations

Critères de notation	Pondération	Habileté intellectuelle mesurée
d) personnels e) aurait f) fixé g) tâche h) lésé plainte protection i) emprunté débarrasser j) plaignait k) recours l) achetez m) influencés n) protection régler appelez plainte complétez plainte envoyée avérée		

N. B. Il est possible que le (la) candidat(e) corrige des mots qui ne contenaient pas de faute d'orthographe; il faut alors enlever un point par mot mal écrit.

3.2.4 Quatrième partie: Savoir écrire rédaction

Critères de notation	Pondération	Habileté intellectuelle mesurée
Question 1 a) Introduction: rappel du titre du texte, du nom de l'auteur, du genre d'écrit, de l'idée principale	6, 4, 2 ou 0	Interprétation
b) Développement: idées essentielles du texte	6, 4, 2 ou 0	
c) Conclusion: qui résume la conclusion du texte	4, 2 ou 0	
d) Objectivité	1 ou 0	
e) Style précis	2, 1 ou 0	
f) Orthographe (0 à 4 erreurs = 4 points) (5 à 8 erreurs = 2 points) (9 erreurs et plus = 0 point)	4, 2 ou 0	
g) Syntaxe (tolérance: deux erreurs)	2 ou 0	

3.2.5 Cinquième partie: Savoir parler

Critères de notation	Pondération	Habileté intellectuelle mesurée
Sujet 1 a) Trois informations	6, 4, 2 ou 0	Production d'une oeuvre personnelle
b) 1 opinion	4 ou 0	
c) 2 arguments	4, 2 ou 0	
d) 2 faits ou 2 exemples	4, 2 ou 0	
e) Termes français et phrases complètes	2 ou 0	

3.3 TEST 3: L'EMPLOI

3.3.1 Première partie: Savoir-écouter

Critères de notation	Pondération	Habileté intellectuelle mesurée
1) Le commentaire a) 4 idées essentielles du message	8, 6, 4, 2 ou 0	Critique interne
b) 4 remarques sur le message	8, 6, 4, 2 ou 0	
c) Prise de position	8, 6, 4 2 ou 0	
d) Structure et cohérence du commentaire	2 ou 0	
e) Orthographe (tolérance: 12 erreurs)	2 ou 0	
f) Syntaxe (tolérance: 3 erreurs)	2 ou 0	

3.3.2 Deuxième partie: Savoir lire

Critères de notation	Pondération	Habileté intellectuelle mesurée
1) Le plan du texte a) Le sujet . cinq grands principes d'action	2 ou 0	Recherche des principes d'organisation
b) L'idée principale . pour trouver un emploi, il faut suivre cinq grands principes d'action	5 ou 0	
c) Trois idées secondaires parmi les suivantes: . il est nécessaire d'acquérir le maximum d'instruction . suivre des cours de mathématiques est essentiel . le marché du travail obligera à la polyvalence . l'excellence dominera plus que jamais . la mobilité géographique dominera toutes les professions	3, 2, 1 ou 0	

(3 idées = 3 points) (2 idées = 2 points)
(1 idée = 1 point) (0 idée = 0 point)

N. B. Toute réponse pertinente est acceptée.

Critères de notation	Pondération	Habileté intellectuelle mesurée
2) La critique a) Introduction: rappel du nom de l'auteur, du titre du texte, du sujet et de l'idée principale	6, 4 2 ou 0	Critique interne
b) Développement: exposé des faits, argumentation, prise de position	8, 6, 4 ou 0	
c) Conclusion: témoignage d'admiration, de rejet, d'indifférence, etc.	4, 2 ou 0	
d) Critique cohérente	2 ou 0	
e) Orthographe (tolérance: 12 erreurs)	2 ou 0	
f) Syntaxe (tolérance: 3 erreurs)	2 ou 0	
g) Style précis	1 ou 0	

3.3.3 Troisième partie: Savoir-écrire orthographe

Critères de notation	Pondération	Habileté intellectuelle mesurée
Correction des mots suivants: a) liéns plupart c'est-à-dire général b) toutefois c) tout à fait d) reçue e) coïncidaient f) tenace g) assurance-chômage h) quelque cents tous i) physique j) quelles soient k) profil l) même à demi m) mille n) allés expansion o) avaient promotion p) est un secteur q) ai r) employées consciencieuses	30, 29, 28, 27 ... ou 0	Recherche des relations

N. B. Il est possible que le (la) candidat(e) corrige des mots qui ne contenaient pas de faute d'orthographe; il faut alors enlever un point par mot mal écrit.

3.3.4 Quatrième partie: Savoir-écrire rédaction

Critères de notation	Pondération	Habileté intellectuelle mesurée
Question 1: Le commentaire a) Introduction: rappel des éléments relatifs à l'emploi	6, 4, 2 ou 0	Critique interne
b) Développement: prise de position, argumentation favorable, exemples, 3 arguments, argumentation contraire, exemples, 3 arguments	10, 5 ou 0	
c) Conclusion: prise de position	4, 2 ou 0	
d) Commentaire cohérent	1 ou 0	
e) Orthographe (tolérance: 12 erreurs)	2 ou 0	
f) Syntaxe (tolérance: 2 erreurs)	2 ou 0	

3.3.5 Cinquième partie: Savoir-parler

Critères de notation	Pondération	Habileté intellectuelle mesurée
Sujet 1: L'entrevue a) 3 causes de l'intérêt pour l'emploi choisi	6, 4, 2 ou 0	Production d'une oeuvre personnelle
b) 3 raisons pour lesquelles il faudrait embaucher le (la) candidat(e)	6, 4, 2 ou 0	
c) 3 questions	6, 4, 2 ou 0	
d) Style convaincant	2 ou 0	

CHAPITRE QUATRIÈME

GUIDE POUR L'INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

L'instrument de mesure des acquis de formation en français langue maternelle situe le (la) candidat(e) au niveau des fonctions linguistiques suivantes: savoir-écouter, savoir-lire, savoir-écrire orthographe, savoir-écrire rédaction, savoir-parler.

Le test 1, L'alimentation et la santé, situe le (la) candidat(e) en GFR 511, GFR 512, GFR 521 ou plus. Si le (la) candidat(e) obtient un classement plus élevé que le GFR 521 dans une ou plusieurs fonctions linguistiques, il (elle) doit passer le test 2 au niveau de la ou des fonctions linguistiques réussies.

Le test 1, La consommation et le budget, situe le (la) candidat(e) en GFR 522, GFR 531, GFR 532 ou plus. Si le (la) candidat(e) obtient un classement plus élevé que le GFR 532 dans une ou plusieurs fonctions linguistiques, il (elle) doit passer le test 3 au niveau de la ou des fonctions linguistiques réussies.

Le test 3, L'emploi, situe le (la) candidat(e) en GFR 551, GFR 552 ou GFR 553. Si le (la) candidat(e) obtient un classement plus élevé que le GFR 553 au niveau de toutes les fonctions linguistiques, il (elle) se verra accorder les crédits de secondaire V.

4.1 ÉCHELLE D'INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

4.1.1 Test 1: L'alimentation et la santé

Première partie: SAVOIR-ÉCOUTER

Note obtenue sur 10	*Le (la) candidat(e) sera classé(e) en*
0/10 et 1/10	GFR 511
2/10 et 3/10	GFR 512
4/10 et 5/10	GFR 521
6/10 et plus	Test 2

Deuxième partie: SAVOIR-LIRE

Note obtenue sur 18	*Le (la) candidat(e) sera classé(e) en*
0/18 à 5/18	GFR 511
6/18 à 9/18	GFR 512
10/18 à 13/18	GFR 521
14/18 et plus	Test 2

Troisième partie: SAVOIR-ÉCRIRE ORTHOGRAPHE

Note obtenue sur 30	*Le (la) candidat(e) sera classé(e) en*
0/30 à 11/30	GFR 511
11/30 à 14/30	GFR 512
15/30 à 17/30	GFR 521
18/30 et plus	Test 2

Quatrième partie: SAVOIR-ÉCRIRE RÉDACTION

Note obtenue sur 20	*Le (la) candidat(e) sera classé(e) en*
0/20 à 6/20	GFR 511
7/20 à 9/20	GFR 512
10/20 et 11/20	GFR 521
12/20 et plus	Test 2

Cinquième partie: SAVOIR-PARLER

Note obtenue sur 20	*Le (la) candidat(e) sera classé(e) en*
0/20 à 6/20	GFR 511
7/20 à 9/20	GFR 512
10/20 et 11/20	GFR 521
12/20 et plus	Test 2

4.1.2 Test 2: La consommation et le budget

Première partie: SAVOIR-ÉCOUTER

Note obtenue sur 10	*Le (la) candidat(e) sera classé(e) en*
0/10 et 1/10	GFR 522
2/10 et 3/10	GFR 531
4/10 et 5/10	GFR 532
6/10 et plus	Test 3

Deuxième partie: SAVOIR-LIRE

Note obtenue sur 10	*Le (la) candidat(e) sera classé(e) en*
0/10 et 1/10	GFR 522
2/10 et 3/10	GFR 531
4/10 et 5/10	GFR 532
6/10 et plus	Test 3

Troisième partie: SAVOIR-ÉCRIRE ORTHOGRAPHE

Note obtenue sur 30	*Le (la) candidat(e) sera classé(e) en*
0/30 à 10/30	GFR 522
11/30 à 14/30	GFR 531
15/30 à 17/30	GFR 532
18/30 et plus	Test 3

Quatrième partie: SAVOIR-ÉCRIRE RÉDACTION

Note obtenue sur 25	*Le (la) candidat(e) sera classé(e) en*
0/25 à 6/25	GFR 522
7/25 à 11/25	GFR 531
12/25 à 14/25	GFR 532
15/25 et plus	Test 3

Cinquième partie: SAVOIR-PARLER

Note obtenue sur 20	*Le (la) candidat(e) sera classé(e) en*
0/20 à 6/20	GFR 522
7/20 à 9/20	GFR 531
10/20 et 11/20	GFR 532
12/20 et plus	Test 3

4.1.3 Test 3: L'emploi

Première partie: SAVOIR ÉCOUTER

Note obtenue sur 30	*Le (la) candidat(e) sera classé(e) en*
0/30 à 6/30	GFR 551
8/30 à 12/30	GFR 552
14/30 et 16/30	GFR 553
18/30 et plus	GFR 554 (optionnel)

Deuxième partie: SAVOIR LIRE

Note obtenue sur 35	*Le (la) candidat(e) sera classé(e) en*
0/35 à 9/35	GFR 551
10/35 à 14/35	GFR 552
15/35 à 20/35	GFR 553
21/35 et plus	GFR 554 (optionnel)

Troisième partie: SAVOIR ÉCRIRE ORTHOGRAPHE

Note obtenue sur 30	*Le (la) candidat(e) sera classé(e) en*
0/30 à 10/30	GFR 551
11/30 à 14/30	GFR 552
15/30 à 17/30	GFR 553
18/30 et plus	GFR 554 (optionnel)

Quatrième partie: SAVOIR-ÉCRIRE RÉDACTION

Note obtenue sur 25	*Le (la) candidat(e) sera classé(e) en*
0/25 à 6/25	GFR 551
7/25 à 11/25	GFR 552
12/25 à 14/25	GFR 553
15/25 et plus	GFR 554 (optionnel)

Cinquième partie: SAVOIR-PARLER

Note obtenue sur 20	*Le (la) candidat(e) sera classé(e) en*
0/20 à 4/20	GFR 551
6/20 et 8/20	GFR 552
10/20 et 12/20	GFR 553
14/20 et plus	GFR 554 (optionnel)

4.2 SANCTION

Les résultats doivent être inscrits sur la feuille «Classement final» (voir Annexe 2).

Si le (la) candidat(e) possède les habiletés intellectuelles par rapport aux objectifs d'un cours donné, le succès des cours antérieurs lui sera alors crédité.

Par exemple, un(e) candidat(e) se classant en

Savoir-écouter	:	GFR 531
Savoir-lire	:	GFR 551
Savoir-écrire orthographe	:	GFR 532
Savoir-écrire rédaction	:	GFR 551
Savoir-parler	:	GFR 553

obtiendra ses crédits de secondaire II. Il (elle) pourra s'il (si elle) le veut, s'inscrire à un cours de français langue maternelle en commençant son apprentissage en savoir-écouter GFR 531, en savoir-écrire orthographe GFR 532, en savoir-lire GFR 551, en savoir-écrire rédaction GFR 551 et en savoir-parler GFR 553.

Un(e) candidat(e) qui obtient au niveau des cinq fonctions linguistiques le classement GFR 554 se verra automatiquement octroyer les crédits de secondaire V.

CHAPITRE CINQUIÈME

INSTRUMENT DE MESURE DES ACQUIS DE FORMATION

FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE

CAHIER DU (DE LA) CANDIDAT(E)

INSTRUMENT DE MESURE DES ACQUIS DE FORMATION

FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE

TEST 1

L'ALIMENTATION ET LA SANTÉ

NOM : _____

DATE : _____

CAHIER DU (DE LA) CANDIDAT(E)

PREMIÈRE PARTIE

SAVOIR-ÉCOUTER

PREMIÈRE PARTIE

SAVOIR-ÉCOUTER

DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

1. Avant de commencer, vous devez compléter le bloc d'identification apparaissant sur la page couverture de votre cahier du (de la) candidat(e).

2. Cette première partie du TEST 1 porte sur la compréhension d'un message oral. Après avoir entendu le message deux (2) fois, vous devez répondre aux trois (3) questions.

3. Avant d'inscrire une réponse, lisez attentivement l'énoncé de la question et assurez-vous d'en comprendre tout le sens.

4. Vous devez inscrire vos réponses sur la feuille de réponses intégrée dans votre cahier du (de la) candidat(e). N'oubliez pas de compléter le bloc d'identification apparaissant sur la feuille de réponses.

5. L'usage du dictionnaire n'est pas permis.

SAVOIR-ÉCOUTER

QUESTIONNAIRE

SUITE À DEUX AUDITIONS DU MESSAGE

1° Expliquez le sens de l'expression suivante:

«être bien dans son assiette»

2° Identifiez le sujet:

3° Énumérez deux (2) idées:

a)

b)

FEUILLE DE RÉPONSES

INSTRUMENT DE MESURE DES ACQUIS DE FORMATION

FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE

TEST 1

L'ALIMENTATION ET LA SANTÉ

SAVOIR-ÉCOUTER

Nom du (de la) candidat(e) : _____

Date : _____

Nom de l'évaluateur(trice) : _____

Classement : | GFR : |

SAVOIR-ÉCOUTER

1° «Être bien dans son assiette» signifie :

_____

_____

2° Sujet du texte :

_____

3° a) Première idée :

_____

b) Deuxième idée :

_____

DEUXIÈME PARTIE

SAVOIR-LIRE

DEUXIÈME PARTIE

SAVOIR-LIRE

DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

1. Cette deuxième partie du TEST 1 porte sur la compréhension d'un texte. Vous devez lire le texte et répondre aux quatre (4) questions qui le suivent.

2. Avant d'inscrire une réponse, lisez attentivement l'énoncé de la question et assurez-vous d'en comprendre tout le sens.

3. Vous devez inscrire vos réponses sur la feuille de réponses intégrée dans votre cahier du (de la) candidat(e). Noubliez pas de compléter le bloc d'identification apparaissant sur la feuille de réponses.

4. L'usage du dictionnaire n'est pas permis.

LA RESTAURATION-MINUTE

La restauration-minute ou le «fast-food», comme on l'entend très souvent, n'a pas encore trouvé la solution idéale du point de vue nutritif.

Jusqu'à maintenant, la restauration-minute au Québec s'associe aux hambourgeois, aux frites, à du lait brassé ou à un chausson aux pommes. Cela se traduit par des mets trop gras, trop salés ou trop sucrés.

Et pourtant, il existe plusieurs aliments nutritifs que l'on peut manger rapidement, sur le pouce. Mentionnons dans cette catégorie un yogourt, un légume servi nature, une salade, une tranche de pain de blé entier garnie de volaille ou de poisson et un fruit.

En fait, la restauration-minute tente quelques efforts. Par exemple, une des chaînes de restauration-minute a ajouté dans tous ses établissements un bar à salade qui est très fréquenté, semble-t-il. Les gens seraient-ils devenus plus conscients des calories et par conséquent de mieux s'alimenter et de manger moins de boeuf?

Cependant, aucun des établissements de restauration-minute ne sert des repas qui auraient les critères suivants:

- un plat chaud;
- un légume servi nature;
- un fruit nature;
- du pain de grains entiers;
- la légèreté du rapas.

(Tiré d'un article de Renée Rowan)

SAVOIR-LIRE

QUESTIONNAIRE

1° Trouver pour chacun des mots soulignés un SYNONYME (mot qui a le même sens) convenant au contexte:

a) plusieurs aliments nutritifs (ligne 6)

b) dans cette catégorie (ligne 7)

c) de mieux s'alimenter (ligne 13)

d) qui auraient les critères (ligne 16)

2° Trouver pour chacun des mots soulignés un ANTONYME (contraire) convenant au contexte:

a) des mets trop gras (ligne 5)

b) il existe plusieurs aliments (ligne 6)

c) qui est très fréquenté (ligne 12)

3° Identifiez le sujet du texte.

4° Trouvez dans le texte un fait et une opinion:

a) un fait

b) une opinion

FEUILLE DE RÉPONSES

INSTRUMENT DE MESURE DES ACQUIS DE FORMATION

FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE

TEST 1

L'ALIMENTATION ET LA SANTÉ

SAVOIR-LIRE

Mom du (de la) candidat(e) : _____

Date : _____

Nom de l'évaluateur(trice) : _____

Classement : | GFR : |

SAVOIR-LIRE

1°

a) nutritifs : _____

b) catégorie : _____

c) s'alimenter : _____

d) critères : _____

2°

a) gras : _____

b) plusieurs : _____

c) fréquenté : _____

3°

Sujet du texte : _____

4°

a) un fait :

_____

_____

b) une opinion :

_____

_____

_____

TROISIÈME PARTIE

SAVOIR-ÉCRIRE ORTHOGRAPHE

TROISIÈME PARTIE

SAVOIR-ÉCRIRE ORTHOGRAPHE

DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

1. Dans cette troisième partie du TEST 1, vous devez recopier des phrases en corrigeant les fautes d'orthographe.

2. Avant de commencer, lisez attentivement toutes les phrases et essayez d'y déceler toutes les fautes d'orthographe.

3. Vous devez répondre sur la feuille de réponses intégrée dans votre cahier du (de la) candidat(e). N'oubliez pas de compléter le bloc d'identification apparaissant sur la feuille de réponses.

4. L'usage du dictionnaire et de la grammaire est permis.

SAVOIR-ÉCRIRE ORGHOGRAPHE

QUESTIONNAIRE

QUESTION 1

Les phrases suivantes contiennent des fautes d'orthographe.

Recopiez ces phrases en corrigeant toutes les fautes d'orthographe.

a) Le sucre ne fournie que des caloris.

b) Les protéines nous provienne principalement de la viande, du poisson et de ce qu'il est convenue d'appeler leurs substitues.

c) Le plupart des gens négligent le petit déjeuner pour diverses raisons: ils sont trop pressé, ils se sont levés tard, ils n'ont pas d'appéti le matin, etc.

d) Cepandant, les conseillers en nutrition insistent sur le fait que le petit déjeuner devraient comprendre au moin trois des quatre groupes d'aliments essentiels.

e) Les quatre groupes d'aliments essentiel sont: le lait et les produit laitier, le pain et les céréales, la viande et le poisson, les fruits et les légumes.

f) Vous pouvez consserver un poids idéal en maintenant l'équilibre entre l'énergie fourni par les aliments, et l'énergie dépensé par l'exercise physique.

g) Les fruits murs que j'ai mangé étaient délicieux.

h) Il faut qu'on voit l'importance d'une alimentation saine.

i) Avez-vous déjà entendue cette phrase: «Moi, je boit mon lait comme ça me plait»?

j) Plusieurs conseillers en nutrition soutienent que le lait est l'aliment le plus complet qui existe sur le marché.

k) Le fer, élément essentiel de la nutrition, préviend une forme courante d'anémie.

l) Il parait que l'on peut vivre normalement même en consommant des repas mal équilibrés au point de vue nutritif; toutefois, à la longue, ce déséquilibre aura une influance néfaste sur la santé, la vigueur, la résistence à la maladie.

FEUILLE DE RÉPONSES

INSTRUMENT DE MESURE DES ACQUIS DE FORMATION

FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE

TEST 1

L'ALIMENTATION ET LA SANTÉ

SAVOIR-ÉCRIRE ORTHOGRAPHE

Nom du (de la) candidat(e) : _____

Date : _____

Nom de l'évaluateur(trice) : _____

Classement : | CFR : |

SAVOIR-ÉCRIRE ORTHOGRAPHE

QUESTION 1

a) _____

b) _____

_____

_____

_____

c) _____

_____

_____

_____

_____

d) _____

_____

_____

_____

_____

e) _____

_____

_____

_____

_____

f) _____

_____

_____

_____

_____

g) _____

_____

h) _____

_____

i) _____

_____

_____

j) _____

_____

_____

_____

k) _____

_____

l) _____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

QUATRIÈME PARTIE

SAVOIR-ÉCRIRE RÉDACTION

QUATRIÈME PARTIE

SAVOIR-ÉCRIRE RÉDACTION

DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

1. Dans cette quatrième partie du TEST 1, vous devez composer un menu (question 1) et rédiger un écrit d'au moins de douze (12) lignes.

2. Avant de commencer, lisez attentivement les consignes et assurez-vous d'en comprendre tout le sens.

3. Vous devez répondre sur la feuille de réponses intégrée dans votre cahier du (de la) candidat(e). N'oubliez pas de compléter le bloc d'identification apparaissant sur la feuille de réponses.

4. Vous pouvez utiliser les feuilles qu'on vous a distribuées pour faire un brouillon.

5. L'usage du dictionnaire et de la grammaire est permis.

SAVOIR-ÉCRIRE RÉDACTION

QUESTIONNAIRE

QUESTION 1

Vous devez maintenant composer un menu. Pour vous aider dans votre tâche, nous vous donnons ici quelques indications relatives à la composition du menu.

Le menu comprend:

a) le petit déjeuner : repas
breuvage

b) le dîner : repas
breuvage
dessert

c) le souper : repas
breuvage
dessert

Le menu doit être varié et équilibré.

QUESTION 2

Vous devez maintenant rédiger un écrit d'au moins douze (12) lignes sur un (1) des sujets proposés.

Sujet A : L'alimentation

Sujet B : Le conditionnement physique

Pour vous aider dans votre tâche, nous vous donnons ici quelques indications relatives à la rédaction de cet écrit.

L'écrit comprend:

a) une introduction (1er paragraphe) : dans laquelle vous rappelez le sujet choisi;

b) un développement (2e paragraphe) : qui contient les points importants du sujet choisi;

c) une conclusion (3e paragraphe) : qui résume votre écrit.

L'écrit doit être : logique;
de style concis;
sans faute de langue: orthographe
ponctuation
syntaxe

FEUILLE DE RÉPONSES

INSTRUMENT DE MESURE DES ACQUIS DE FORMATION

FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE

TEST 1

L'ALIMENTATION ET LA SANTÉ

SAVOIR-ÉCRIRE RÉDACTION

Nom du (de la) candidat(e) : _____

Date : _____

Nom de l'évaluateur(trice) : _____

Classement : GFR :

SAVOIR-ÉCRIRE RÉDACTION

QUESTION 1

Le menu :

a) le petit déjeuner

_____

_____

_____

b) le dîner

_____

_____

_____

_____

_____

c) le souper

_____

_____

_____

_____

_____

QUESTION 2

L'écrit :

N.B.: Écrit d'au moins douze (12) lignes

CINQUIÈME PARTIE

SAVOIR-PARLER

CINQUIÈME PARTIE

SAVOIR-PARLER

DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

1. Dans cette cinquième partie du TEST 1, vous devez vous exprimer oralement sur deux (2) sujets en respectant les consignes.

2. Avant de répondre, vous avez quelques minutes pour vous préparer.

3. Vous avez droit à un plan; par contre, vous ne devez pas lire de texte.

4. Complétez la feuille d'identification et remettez-la à l'évaluateur(trice).

SAVOIR-PARLER

QUESTIONNAIRE

SUJET 1

Vous devez maintenant expliquer oralement, pendant au moins une (1) minute ce qu'il faut faire pour être en bonne santé.

Pour vous aider dans votre tâche, nous vous donnons ici quelques indications:

Expliquer : c'est faire comprendre clairement en employant des termes précis, une démarche à suivre pour arriver à un résultat escompté.

L'explication doit être :

claire;
cohérente;
sans faute de langue: termes français
termes précis
phrases complètes

SUJET 2

Vous devez maintenant exprimer oralement, pendant au moins une (1) minute, votre opinion sur la citation suivante:

«Qu'importe la façon de manger pourvu qu'on se nourisse convenablement.»

Pour vous aider dans votre tâche, nous vous donnons ici quelques indications.

Exprimer son opinion :

c'est porter un jugement sur une personne ou sur une chose;

c'est un avis personnel que l'on donne sur quelque chose.

Votre opinion doit être :

en rapport avec le sujet;
justifiée au moyen d'arguments;
sans faute de langue: termes français
termes précis
phrases complètes

FEUILLE D'IDENTIFICATION

INSTRUMENT DE MESURE DES ACQUIS DE FORMATION

FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE

TEST 1

L'ALIMENTATION ET LA SANTÉ

SAVOIR-PARLER

Nom du (de la) candidat(e) : _____

Date : _____

Nom de l'évaluateur(trice) : _____

Classement : GFR :

INSTRUMENT DE MESURE DES ACQUIS DE FORMATION

FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE

TEST 2

LA CONSOMMATION ET LE BUDGET

NOM : _____

DATE : _____

CAHIER DU (DE LA) CANDIDAT(E)

PREMIÈRE PARTIE

SAVOIR-ÉCOUTER

PREMIÈRE PARTIE

SAVOIR-ÉCOUTER

DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

1. Avant de commencer, vous devez compléter le bloc d'identification apparaissant sur la page couverture de votre cahier du (de la) candidat(e).

2. Cette première partie du TEST 2 porte sur la compréhension d'un message oral. Après avoir entendu le message deux (2) fois, vous devrez répondre aux trois (3) questions.

3. Avant d'inscrire une réponse, lisez attentivement l'énoncé de la question et assurez-vous d'en comprendre tout le sens.

4. Vous devez inscrire vos réponses sur la feuille de réponses intégrée dans votre cahier du (de la) candidat(e). N'oubliez pas de compléter le bloc d'identification apparaissant sur la feuille de réponses.

5. L'usage du dictionnaire n'est pas permis.

SAVOIR-ÉCOUTER

QUESTIONNAIRE

SUITE À DEUX AUDITIONS DU MESSAGE

1° Expliquez le sens des mots suivants:

a) prévention

b) autonome

2° Identifiez l'idée principale (c'est-à-dire le sujet et ce qu'on en dit de plus important).

3° Énumérez trois (3) idées secondaires (éléments qui complètent l'idée principale):

a)

b)

c)

FEUILLE DE RÉPONSES

INSTRUMENT DE MESURE DES ACQUIS DE FORMATION

FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE

TEST 2

LA CONSOMMATION ET LE BUDGET

SAVOIR-ÉCOUTER

Nom du (de la) candidat(e) : _____

Date : _____

Nom de l'évaluateur(trice) : _____

Classement : | GFR : |

SAVOIR-ÉCOUTER

1°

a) prévention : _____

b) autonome : _____

2° Idée principale :

_____

3° Trois (3) idées secondaires :

a) _____

b) _____

c) _____

DEUXIÈME PARTIE

SAVOIR-LIRE

DEUXIÈME PARTIE

SAVOIR-LIRE

DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

1. Cette deuxième partie du TEST 2 porte sur la compréhension d'un texte. Vous devez lire le texte et répondre aux trois (3) questions qui le suivent.

2. Avant d'inscrire une réponse, lisez attentivement l'énoncé de la question et assurez-vous d'en comprendre tout le sens.

3. Vous devez inscrire vos réponses sur la feuille de réponses intégrée dans votre cahier du (de la) candidat(e). N'oubliez pas de compléter le bloc d'identification apparaissant sur la feuille de réponses.

4. L'usage du dictionnaire n'est pas permis.

LE BUDGET

Il y a des mots qui nous hérissent tout de suite. «BUDGET» en est un. «Ah! quelle corvée!».

Mais qui a dit que budget signifiait corvée, travail pénible ou obligatoire? Savoir à quoi sert notre argent peut s'avérer profitable, surtout pour consacrer plus d'argent à ce que nous aimons faire, prévoir l'arrivée des factures, limiter nos achats impulsifs et rendre toute la famille consciente des revenus et des dépenses. Ça vaut le coup d'essayer.

Le premier pas à faire est d'observer et de critiquer notre manière de distribuer les précieux billets. Comment? D'abord, empocher toutes les factures puis noter les chèques, les achats, les dépenses de restaurant, le retour en taxi... Au bout de quelques semaines, la situation devient plus claire et nous pouvons alors nous livrer à un jeu assez amusant: prévoir toute la gamme des dépenses annuelles.

Plusieurs dépenses varient: chauffage, voiture, épicerie, livres, disques, vêtements, transport, spectacles, ameublement, frais de scolarité, soins médicaux, etc. D'autres dépenses sont fixes: loyer, assurances, etc. On note toutes ces dépenses puis on soustrait les dépenses des revenus. On divise ensuite le budget annuel en budgets hebdomadaires ou mensuels (4, 3 semaines par mois).

Les dépenses continuent par ailleurs d'être rapportées et calculées. À la fin de l'année, le budget est revu, corrigé, pour refléter les changements de revenus, de coûts, de priorités.

La clé du succès, c'est aussi un rendez-vous hebdomadaire avec soi-même, toujours au même moment. Au fond, trouver du temps, tout comme dépenser intelligemment, demande plus d'imagination et d'organisation que de volonté.

Quelques minutes par semaine pour réfléchir peuvent épargner temps et argent, ce qui, dit-on, revient au même.

(Tiré d'un article de Marie-Agnès Thellier)

SAVOIR-LIRE

QUESTIONNAIRE

1° Expliquez le sens des expressions ou des mots soulignés, selon le contexte.

a) des mots qui nous hérissent

_____

b) ça vaut le coup d'essayer

_____

2° Identifiez l'idée principale (c'est-à-dire le sujet et ce qu'on en dit de plus important) du texte.

3° Énumérez trois (3) idées secondaires (éléments qui complètent l'idée principale).

FEUILLE DE RÉPONSES

INSTRUMENT DE MESURE DES ACQUIS DE FORMATION

FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE

TEST 2

LA CONSOMMATION ET LE BUDGET

SAVOIR-LIRE

Nom du (de la) candidat(e) : _____

Date : _____

Nom de l'évaluateur(trice) : _____

Classement : GFR :

SAVOIR-LIRE

1°

a) hérissent : _____

b) ça vaut le coup : _____

2°

Idée principale : _____

3°

Trois (3) idées secondaires :

a) _____

b) _____

c) _____

TROISIÈME PARTIE

SAVOIR-ÉCRIRE ORTHOGRAPHE

TROISIÈME PARTIE

SAVOIR-ÉCRIRE ORTHOGRAPHE

DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

1. Dans cette troisième partie du TEST 2, vous devez recopier des phrases en corrigeant les fautes d'orthographe.

2. Avant de commencer, lisez attentivement les phrases et essayez d'y déceler toutes les fautes d'orthographe.

3. Vous devez répondre sur la feuille de réponses intégrée dans votre cahier du (de la) candidat(e). N'oubliez pas de compléter le bloc d'identification sur la feuille de réponses.

4. L'usage du dictionnaire et de la grammaire est permis.

SAVOIR-ÉCRIRE ORTHOGRAPHE

QUESTIONNAIRE

QUESTION 1

Les phrases suivantes contiennent des fautes d'orthographe.

Recopiez ces phrases en corrigeant toutes les fautes d'orthographe.

a) L'Office de la proteccion du consommateur est responsable de l'applicassion des lois sur la proteccion du consommateur, sur le recouvrement de certaine créance et sur les agents de voyage.

b) Les méthodes de solicitation sont nombreuse: circulaires distribuées de porte à porte, appels téléphoniques, publicité dans les journaux, visites à domicille, radio, télévision, etc.

c) Les consommateurs sont parfois négligeants.

d) Toute bonne planification financière repose sur une étape essentielle: la fixation des objectifs personnelles.

e) Il aurais fallu que je prévoie toutes mes dépenses.

f) Nous nous sommes fixés des objectifs personnels.

g) Faire son budget est une tache qui demande du temps et de l'organisation.

h) Paul a été lésée par un commerçant; il a donc porté plinte à l'Office de la proteccion du consommateur.

i) J'ai empreinté de l'argent mais je crois pouvoir me débarasser de cette dette le plus tôt possible.

j) Ce client se plaingnait trop souvent.

k) Savez-vous ce qu'est le recour collectif?

l) Est-ce que vous louez ou achètez vos appareils électriques?

m) Nous sommes parfois influençé par la publicité.

n) L'Office de la proteccion du consommateur peut vous aider à règler un problème, si vous suivez les étapes suivantes:

. appellez ou présentez-vous au bureau régional afin de porter plinte;

. complètez un formulaire de plinte: une copie sera envoyé au commerçant;

. si vous avez rempli le formulaire et que la démarche s'est avèrée infructueuse, le bureau régional interviendra auprès du commerçant.

FEUILLE DE RÉPONSES

INSTRUMENT DE MESURE DES ACQUIS DE FORMATION

FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE

TEST 2

LA CONSOMMATION ET LE BUDGET

SAVOIR-ÉCRIRE ORTHOGRAPHE

Nom du (de la) candidat(e) : _____

Date : _____

Nom de l'évaluateur(trice) : _____

Classement : GFR :

SAVOIR-ÉCRIRE ORTHOGRAPHE

QUESTION 1

a) _____

_____

_____

_____

_____

b) _____

_____

_____

_____

_____

c) _____

d) _____

_____

_____

e) _____

_____

f) _____

_____

g) _____

_____

h) _____

_____

_____

_____

i) _____

_____

_____

j) _____

k) _____

l)

m)

n)

QUATRIÈME PARTIE

SAVOIR-ÉCRIRE RÉDACTION

QUATRIÈME PARTIE

SAVROIR-ÉCRIRE RÉDACTION

DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

1. Dans cette quatrième partie du TEST 2, vous devez résumer en dix (10) lignes le texte intitulé Le Budget (voir savoir-lire).

2. Avant de commencer, lisez attentivement les consignes et assurez-vous d'en comprendre tout le sens.

3. Vous devez répondre sur la feuille de réponses intégrée dans votre cahier du (de la) candidat(e). N'oubliez pas de compléter le bloc d'identification apparaissant sur la feuille de réponses.

4. Vous pouvez utiliser les feuilles qu'on vous a distribuées pour faire un brouillon.

5. L'usage du dictionnaire et de la grammaire est permis.

SAVOIR-ÉCRIRE RÉDACTION

QUESTIONNAIRE

QUESTION 1

Vous devez maintenant résumer en dix (10) lignes le texte intitulé Le budget. Pour vous aider dans votre tâche, nous vous donnons ici quelques indications.

Résumer un texte: c'est en exprimer brièvement le contenu en ne retenant que les éléments les plus importants.

Le résumé comprend:

a) une introduction : dans laquelle vous rappelez le titre du texte, le nom de l'auteur, le genre d'écrit, l'idée principale du texte.

b) un développement : qui contient les idées essentielles du texte.

c) une conclusion : qui résume la conclusion du texte.

Le résumé doit être :
- précis
- concis
- objectif
- cohérent
- sans faute de langue :
  - orthographe
  - ponctuation
  - syntaxe

FEUILLE DE RÉPONSES

INSTRUMENT DE MESURE DES ACQUIS DE FORMATION

FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE

TEST 2

LA CONSOMMATION ET LE BUDGET

SAVOIR-ÉCRIRE RÉDACTION

Nom du (de la) candidat(e) : _____

Date : _____

Nom de l'évaluateur(trice) : _____

Classement : GFR :

SAVOIR-ÉCRIRE RÉDACTION

QUESTION 1

Le résumé :

N.B.- Résumé d'au moins dix (10) lignes

CINQUIÈME PARTIE

SAVOIR-PARLER

CINQUIÈME PARTIE

SAVOIR-PARLER

DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

1. Dans cette cinquième partie du TEST 2, vous devez vous exprimer oralement sur un (1) sujet en respectant les consignes.

2. Avant de répondre, vous avez quelques minutes pour vous préparer.

3. Vous avez droit à un plan; par contre, vous ne devez pas lire de texte.

4. Complétez la feuille d'identification et remettez-la à l'évaluateur(trice).

SAVOIR-PARLER

QUESTIONNAIRE

SUJET 1

Vous devez maintenant formuler un commentaire oral, pendant au moins deux (2) minutes, sur la consommation au Québec.

Pour vous aider dans votre tâche, nous vous donnons ici quelques indications relatives au commentaire.

Un commentaire : c'est une forme de communication qui consiste à présenter des faits, à donner son opinion sur ces faits et à appuyer son opinion sur des arguments que l'on étaie ensuite d'exemples.

Un commentaire comprend :

a) au moins trois (3) informations;
b) au moins une (1) opinion;
c) deux (2) arguments à l'appui;
d) un (1) fait ou un (1) exemple relatif à chaque argument.

Le commentaire doit être :

clair;
cohérent;
en rapport avec le sujet;
sans faute de langue : termes français
termes précis
phrases complètes

FEUILLE D'IDENTIFICATION

INSTRUMENT DE MESURE DES ACQUIS DE FORMATION

FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE

TEST 2

LA CONSOMMATION ET LE BUDGET

SAVOIR-PARLER

Nom du (de la) candidat(e) : _____

Date : _____

Nom de l'évaluateur(trice) : _____

Classement : GFR :

INSTRUMENT DE MESURE DES ACQUIS DE FORMATION

FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE

TEST 3

L'EMPLOI

NOM : _____

DATE : _____

CAHIER DU (DE LA) CANDIDAT(E)

PREMIÈRE PARTIE

SAVOIR-ÉCOUTER

PREMIÈRE PARTIE

SAVOIR-ÉCOUTER

DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

1. Avant de commencer, vous devez compléter le bloc d'identification apparaissant sur la page couverture de votre cahier du (de la) candidat(e).

2. Cette première partie du TEST 3 porte sur la compréhension d'un message oral. Après avoir entendu le message deux (2) fois, vous devrez répondre à la question.

3. Avant d'inscrire une réponse, lisez attentivement l'énoncé de la question et assurez-vous d'en comprendre tout le sens.

4. Vous devez inscrire votre réponse sur la feuille de réponses intégrée dans votre cahier du (de la) candidat(e). N'oubliez pas de compléter le bloc d'identification apparaissant sur la feuille de réponses.

5. Vous pouvez utiliser les feuilles qu'on vous a distribuées pour faire un brouillon.

6. L'usage du dictionnaire et de la grammaire est permis.

SAVOIR ÉCOUTER

QUESTIONNAIRE

SUITE À DEUX AUDITIONS DU MESSAGE

Commentez le message :

- en donnant les idées essentielles de ce message;
- en faisant à son sujet des remarques :
  - sur le contenu;
  - sur le but ou la portée;
- en prenant position face aux idées de la communication.

Pour vous aider dans votre tâche, nous vous donnons ici quelques indications relatives au commentaire;

Un commentaire : c'est une forme de communication qui consiste à présenter les idées essentielles d'un message, à faire des remarques à son sujet et à prendre position face aux idées de la communication.

Le commentaire comprend :

a) au moins quatre (4) idées essentielles;
b) au moins quatre (4) remarques soutenues d'un exemple;
c) une (1) opinion appuyées d'au moins un (1) argument non exprimé dans le message;

Le commentaire doit être :

structuré
cohérent
présenté sous forme de texte
sans faute de langue : termes français
termes précis
phrases complètes

FEUILLE DE RÉPONSES

INSTRUMENT DE MESURE DES ACQUIS DE FORMATION

FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE

TEST 3

L'EMPLOI

SAVOIR-ÉCOUTER

Nom du (de la) candidat(e) : _____

Date : _____

Nom de l'évaluateur(trice) : _____

Classement : | GFR : |

QUESTION 1

Le commentaire :

DEUXIÈME PARTIE

SAVOIR-LIRE

DEUXIÈME PARTIE

SAVOIR-LIRE

DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

1. Cette deuxième partie du TEST 3 porte sur la compréhension d'un texte. Vous devez lire le texte et répondre aux deux (2) questions qui le suivent.

2. Avant d'inscrire une réponse, lisez attentivement l'énoncé de la question et assurez-vous d'en comprendre tout le sens.

3. Vous devez inscrire vos réponses sur la feuille de réponses intégrée dans votre cahier du (de la) candidat(e). N'oubliez pas de compléter le bloc d'identification apparaissant sur la feuille de réponses.

4. Vous pouvez utiliser les feuilles qu'on vous a distribuées pour faire un brouillon.

5. L'usage du dictionnaire et de la grammaire est permis.

L'EMPLOI

CINQ GRANDS PRINCIPES D'ACTION

1) ACQUÉRIR LE MAXIMUM D'INSTRUCTION

Une des principales causes du chômage au Québec: 35 p. cent des jeunes ne franchissent pas le secondaire, seulement 24 p. cent terminent le cégep et 6 p. cent complètent leur cours universitaire.

Les chiffres sont révélateurs: 25 p. cent de chômage chez les jeunes qui ont décroché après les études secondaires, 13 p. cent chez les diplômés des collèges et moins de 7 p. cent chez les diplômés universitaires. Chez ces derniers, en dehors des périodes de récession, le chômage tombe au-dessous de 4 p. cent. De plus, les détenteurs d'un doctorat ou d'une maîtrise sont en meilleure position que les simples bacheliers.

Cependant, un baccalauréat dans un secteur en déclin peut parfois se révéler moins avantageux qu'un diplôme collégial si ce dernier se situe dans un domaine en expansion. Mais dans la même spécialité, l'ingénieur passera toujours devant le technicien.

Il faut éviter les formations professionnelles courtes (qui se terminent au secondaire) et essayer d'atteindre le niveau collégial. Pourquoi? Parce que les fonctions du type «assistant» ou «auxiliaire» disparaîtront en premier et le manque de formation de leurs détenteurs les rendra difficilement recyclables.

Il y aura toujours des postes de cols bleus à pourvoir. Mais ceux qui, pour des tas de raisons, ne peuvent aller au-delà d'un cours secondaire y suffiront amplement. Enfin, le diplôme protège au moins contre le chômage chronique.

2) BOUFFER LE PLUS DE MATHS POSSIBLE

D'abord, pour élargir l'éventail des possibilités à l'université au moment du grand choix, même dans le domaine des sciences humaines. Aussi parce que les mathématiques apprennent à structurer la pensée. Comme l'informatique, la physique et la chimie, c'est aussi une affaire de culture moderne. On devrait insister plus particulièrement auprès des jeunes filles dont les carences graves en sciences, selon le conseil des Sciences du Canada, pèseront lourd lorsqu'elles arriveront sur le marché du travail.

3) MAINTENIR UN ÉQUILIBRE ENTRE FORMATION GÉNÉRALE ET FORMATION SPÉCIALISÉE

Se spécialiser, ce n'est pas négliger tout le reste. D'autant plus que sur les cinq emplois qu'occupera dans sa vie le diplômé d'aujourd'hui, quatre ne sont pas encore inventés. Lecture, rédaction, philosophie, économique, littérature, langues secondes, histoire: voilà de quoi assurer l'employeur d'une matière grise en éveil et d'une capacité d'expression écrite et verbale supérieure. Les tâches mécaniques seront de plus en plus robotisées ou informatisées; la main-d'oeuvre devra être capable de se servir de l'unique avantage dont elle dispose sur la machine: son intelligence.

Le marché du travail obligera à la polyvalence, au recyclage constant, voire à la mobilité interprofessionnelle que seule une formation de base solide et constamment renforcée rend possible. Par ailleurs, le marché se privatise de plus en plus. Le travail à la pige sous toutes ses formes se répand rapidement. Des spécialistes en sciences humaines ouvrent des bureaux interdisciplinaires et offrent leurs services aux municipalités, aux organismes communautaires et aux gouvernements. Les gouvernements mettent sur pied des projets d'initiative locale. Le mouvement vers les petites entreprises est irréversible, même dans les secteurs de pointe. Les grosses entreprises préfèrent octroyer des sous-contrats plutôt que d'offrir elles-mêmes tous les services. Une bonne formation générale reste la meilleure garantie face à ces changements.

4) VISER LE SOMMET

L'excellence dominera plus que jamais. Dans les secteurs où les débouchés seront nombreux, les candidats le seront aussi. Les employeurs se montreront très sélectifs. Et après avoir écrémé, ils se rabattront sur l'expérience acquise pendant les études, indice de débrouillardise et source de maturité.

5) SE PRÉPARER À BOUGER

On ne déplace pas un mégaprojet ou une population à servir. La mobilité géographique touchera toutes les professions. Privées de services de toutes sortes, les régions éloignées représentent un marché en or, alors que les grands centres sont saturés de spécialistes. Il faut inciter les jeunes à changer leur mentalité sédentaire. Il y va de leur avenir.

Si l'on tient compte de ces cinq grandes lignes de conduite, peut-on ensuite faire ce qu'on veut? Bien sûr. Mais toutes les orientations ne s'équivalent pas, en termes d'emploi. Certaines offriront beaucoup de débouchés, d'autres peu.

(Tiré de: Les emplois de 1990. Les options gagnantes (1983). Gouvernement du Québec: ministère de l'Éducation.)

SAVOIR-LIRE

QUESTIONNAIRE

1° Faites le plan du texte :

a) sujet

b) idée principale

c) idées secondaires

2° Présentez une critique, d'au moins vingt (20) lignes, du texte.

Pour vous aider dans votre tâche, nous vous donnons ici les indications relatives à la critique.

Présenter une critique : c'est faire l'examen d'une oeuvre par rapport à l'idée principale, aux idées secondaires, au style, au vocabulaire en vue de porter un jugement d'appréciation qui s'appuie sur des arguments, des exemples ou des faits.

Une critique comprend :

a) une introduction : qui rappelle le nom de l'auteur, le titre, le sujet du texte et l'idée principale;

b) un développement portant sur deux parties :

- les idées secondaires;
- le vocabulaire et le style.

(Pour chaque partie, donner :
- un exposé des faits;
- une argumentation positive ou négative;
- une prise de position personnelle.)

c) une conclusion : qui comprend un témoignage d'admiration, de rejet, d'indifférence, etc.

La critique doit être :

cohérente;
claire;
précise;
sans faute de langue : orthographe
ponctuation
style

FEUILLE DE RÉPONSES

INSTRUMENT DE MESURE DES ACQUIS DE FORMATION

FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE

TEST 3

L'EMPLOI

SAVOIR-LIRE

Nom du (de la) candidat(e) : _____

Date : _____

Nom de l'évaluateur(trice) : _____

Classement : GFR :

SAVOIR-LIRE

1° Plan du texte :

a) _____

b) _____

c) _____

_____

_____

2° Critique

N.B.- Critique d'au moins vingt (20) lignes

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

TROISIÈME PARTIE

SAVOIR-ÉCRIRE ORTHOGRAPHE

TROISIÈME PARTIE

SAVOIR-ÉCRIRE ORTHOGRAPHE

DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

1. Dans cette troisième partie du TEST 3, vous devez recopier des phrases en corrigeant les fautes d'orthographe.

2. Avant de commencer, lisez attentivement les phrases et essayer d'y déceler toutes les fautes d'orthographe.

3. Vous devez répondre sur la feuille de réponses intégrée dans votre cahier du (de la) candidat(e). N'oubliez pas de compléter le bloc d'identification sur la feuille de réponses.

4. L'usage du dictionnaire et de la grammaire est permis.

SAVOIR-ÉCRIRE ORTHOGRAPHE

QUESTIONNAIRE

Question 1

Les phrases suivantes contiennent des fautes d'orthographe.

Recopiez ces phrases en corrigeant toutes les fautes d'orthographe.

a) Les orientations gagnantes sont lié, pour la pluspart, à des secteurs de haute technicité c'est à dire les sciences et les techniques en générale.

b) Toute-fois, la société aura toujours besoin de spécialistes en sciences humaines.

c) Son curriculum vitae n'est pas tout-à-fait terminé.

d) La lettre de demande d'emploi que j'ai reçu était bien écrite.

e) Mes qualifications professionnelles coincidaient avec les exigences de l'employeur.

f) Pour trouver un emploi, il faut être tenasse.

g) Après avoir perdu son emploi, Jean s'est rendu au bureau d'assurance chômage.

h) Les quelques deux-cent emplois annoncés ont tout été combiés.

i) La phisique est un domaine d'avenir.

j) Quel que soit les stratégies utilisées pour se trouver un emploi, il faut être prêt à y mettre du temps.

k) Les conseillers en orientation pourront vous tracer un profile de formation.

l) Lorsque l'employeur m'a dit que j'étais engagé mêmes si je n'avais les compétences requises, je ne l'ai cru qu'à demie.

m) En un mois, il a passé milles et une entrevues.

n) Cet homme et cette femme sont allé visiter une entreprise en pleine expension.

o) La plupart avait obtenu une promossion.

p) L'informatique, ainsi que l'électronique, sont des secteurs d'avenir.

q) C'est moi qui a postulé pour cet emploi.

r) Ces deux femmes sont des employés consciensieuses.

FEUILLE DE RÉPONSES

INSTRUMENT DE MESURE DES ACQUIS DE FORMATION

FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE

TEST 3

L'EMPLOI

SAVOIR-ÉCRIRE ORTHOGRAPHE

Nom du (de la) candidat(e) : _____

Date : _____

Nom de l'évaluateur(trice) : _____

Classement : | GFR : |

SAVOIR-ÉCRIRE ORTHOGRAPHE

QUESTION 1

a) _____

_____

_____

_____

_____

b) _____

_____

c) _____

_____

d) _____

_____

e) _____

_____

f) _____

g) _____

_____

_____

h) _____

_____

i) _____

j) _____

_____

_____

k) _____

_____

l) _____

_____

_____

m) _____

_____

n) _____

_____

o) _____

p) _____

_____

q) _____

_____

r) _____

QUATRIÈME PARTIE

SAVOIR-ÉCRIRE REDACTION

QUATRIÈME PARTIE

SAVOIR-ÉCRIRE RÉDACTION

DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

1. Dans cette quatrième partie du TEST 3, vous devez rédiger un commentaire d'au moins trente (30) lignes sur le sujet proposé.

2. Avant de commencer, lisez attentivement les consignes et assurez-vous d'en comprendre tout le sens.

3. Vous devez répondre sur la feuille de réponses intégrée dans votre cahier du (de la) candidat(e). N'oubliez pas de compléter le bloc d'identification apparaissant sur la feuille de réponses.

4. Vous pouvez utiliser les feuilles qu'on vous a distribuées pour faire un brouillon.

5. L'usage du dictionnaire et de la grammaire est permis.

SAVOIR-ÉCRIRE RÉDACTION

QUESTIONNAIRE

QUESTION 1

Vous devez maintenant rédiger un commentaire, d'au moins trente (30) lignes, sur la situation de l'emploi au Québec.

Pour vous aider, nous vous donnons ici les indications relatives au commentaire.

Le commentaire comprend :

a) une introduction : qui rappelle quelques éléments relatifs à la situation;

b) un développement : qui contient
- une prise de position;
- une argumentation favorable étayée d'exemples ou de faits servant de preuves : un minimum de trois (3) arguments est exigé;
- une argumentation contraire étayée d'exemples et de faits servant de preuves : un minimum de trois (3) arguments est exigé;

c) une conclusion : qui confirme la prise de position;

Le commentaire doit être : cohérent;
adapté au ton et au vocabulaire;
sans faute de langue : orthographe
ponctuation
style

FEUILLE DE RÉPONSES

INSTRUMENT DE MESURE DES ACQUIS DE FORMATION

FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE

TEST 3

L'EMPLOI

SAVOIR-ÉCRIRE RÉDACTION

Nom du (de la) candidat(e) : _____

Date : _____

Nom de l'évaluateur(trice) : _____

Classement : | GFR : |

SAVOIR-ÉCRIRE RÉDACTION

QUESTION 1

Le commentaire

N.B.- Commentaire d'au moins trente (30) lignes

CINQUIÈME PARTIE

SAVOIR-PARLER

CINQUIÊME PARTIE

SAVOIR-PARLER

DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

1. Dans cette cinquième partie du TEST 3, vous devez vous exprimer oralement sur un (1) sujet en respectant les consignes.

2. Avant de répondre, vous avez quelques minutes pour vous préparer.

3. Vous avez droit à un plan; par contre, vous ne devez pas lire de texte.

4. Complétez la feuille d'identification et remettez la à l'évaluateur(trice).

SAVOIR-PARLER

QUESTIONNAIRE

SUJET 1

Vous devez maintenant passer une entrevue d'emploi.

Pour vous aider dans votre tâche, nous vous donnons ici quelques indications relatives à l'entrevue.

L'entrevue : a pour objectif de convaincre l'employeur que vous êtes le postulant idéal.

L'entrevue comprend :

a) trois (3) causes de votre intérêt particulier pour l'emploi choisi;

b) trois (3) raisons pour lesquelles on devrait vous embaucher;

c) trois (3) questions à poser à l'employeur.

FEUILLE D'IDENTIFICATION

INSTRUMENT DE MESURE DES ACQUIS DE FORMATION

FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE

TEST 3

L'EMPLOI

SAVOIR-PARLER

Nom du (de la) candidat(e) : _____

Date : _____

Nom de l'évaluateur(trice) : _____

Classement : | GFR : |

ANNEXE 1

TEST 1 : L'ALIMENTATION ET LA SANTÉ

TEXTE : SAVOIR-ÉCOUTER

ÊTES-VOUS BIEN DANS VOTRE ASSIETTE?

Que signifie «être bien dans son assiette?» La réponse est simple: avoir une alimentation variée et équilibrée qui assure un apport en calories égal à la dépense d'énergie. Cela signifie manger chaque jour des aliments choisis dans les quatre groupes suivants: lait et produits laitiers, viande et substituts, fruits et légumes, pain et céréales. Cela signifie aussi choisir des produits laitiers moins gras, des viandes maigres, des méthodes de cuisson qui utilisent moins de gras. Cela veut dire des portions de viande plus petites.

Si l'on veut «être bien dans son assiette», il faut non seulement diminuer la quantité du sucre visible que l'on met dans le thé, le café, les céréales, mais aussi et principalement le sucre qui passe incognito dans les boissons gazeuses, les friandises, les desserts, etc.

Pour «être bien dans son corps» et pas seulement «dans son assiette», il faut aussi faire de l'exercice: marcher, courir, monter et descendre les escaliers au lieu de prendre les ascenseurs, bouger, danser... Il faut qu'il y ait un équilibre entre l'énergie absorbée dans l'alimentation quotidienne et l'énergie dépensée dans les activités quotidiennes.

Alors, que signifie «être bien dans son assiette?»

(Tiré d'un article de Renée Rowan)

TEST 2 : LA CONSOMMATION ET LE BUDGET

TEXTE : SAVOIR-ÉCOUTER

LES QUÉBÉCOIS SE RENSEIGNENT DAVANTAGE AVANT D'ACHETER

Selon l'Office de la protection du consommateur du Québec, il semble que les Québécois se renseignent davantage avant d'acheter ou de signer un contrat. Ce changement dans l'attitude des consommateurs survient au moment où l'Office de la protection du consommateur accentue ses efforts vers la prévention, que ce soit par l'information, l'éducation ou des opérations témoins dans les secteurs de l'automobile ou des appareils ménagers.

La prévention repose, entre autres, sur une collaboration constante avec les médias d'information et la publication de revues ainsi que sur l'élaboration d'un programme d'éducation à la consommation. L'Office de la protection du consommateur encourage aussi le consommateur à devenir plus autonome, c'est-à-dire à prendre en charge le règlement de ses problèmes. Les consommateurs qui se plaignent d'être lésés par un commerçant sont invités à accomplir eux-mêmes une première démarche afin de régler leurs problèmes.

L'Office de la protection du consommateur a également adopté un plan d'action visant à accroître la qualité de ses relations avec le public. Il comprend une série de mesures touchant l'accessibilité aux bureaux, l'amélioration du système téléphonique et l'aménagement de structures d'accueil pour les visiteurs.

Enfin, plus ces mesures seront efficaces plus les Québécois se renseigneront davantage avant d'acheter.

(Tiré d'un article de revue Protégez-vous)

TEST 3 : L'EMPLOI

TEXTE : SAVOIR-ÉCOUTER

COMMENT TROUVER UN EMPLOI

Êtes-vous de ceux que déprime la moindre allusion aux statistiques concernant le chômage? Les chiffres sont assez effarants, certes! pour décourager tous ceux qui sont à la recherche d'un emploi. Cependant, même si le nombre de Québécois dans cette situation est très élevé, il reste que des milliers de postes deviennent vacants chaque année. Ainsi, un candidat débrouillard, conscient de ses possibilités et disposé à consacrer un temps raisonnable à la recherche de l'emploi qui lui convient, a beaucoup de chances de réussir. Chercher du travail est un emploi... à plein temps! Il faut y consacrer huit heures par jour, durant trois ou quatre mois si nécessaire. Le plus important, c'est de ne pas y aller à l'aveuglette.

Se connaître soi-même

Si vous cherchez un emploi, vous devez d'abord vous connaître vous-même et avoir recours à des stratégies de marketing. Identifiez-vous à un produit: votre meilleur atout, ce sont vos talents, et vous les proposez à un éventuel acheteur, l'employeur. Cette tactique sera efficace si vous connaissez le pour et le contre d'une offre, et si vous savez exactement quelle importance vous accordez, entre autres, aux points suivants: le salaire, la sécurité d'emploi, les relations humaines, l'initiative, le sens des responsabilités, le statut de l'emploi, le défi qu'il représente, les conditions de travail et les possibilités d'avancement.

Où chercher du travail?

Environ 80% des emplois disponibles ne sont pas annoncés publiquement. Voici donc les possibilités qui s'offrent pour trouver du travail:

- Les relations personnelles. Parler à son entourage, c'est de loin le moyen le plus efficace de trouver un emploi.

- Le contact direct avec l'employeur. Tenter à tout prix de rencontrer l'employeur. Ne jamais lui demander directement un emploi mais plutôt une entrevue.

- Les annonces dans les journaux. Mais attention, il faut parfois s'en méfier.

- Les services de placement de collèges ou d'universités. Parfois certains employeurs recrutent directement leur personnel dans les collèges et les universités.

- Les centres d'emploi du Canada.

- Les centres de main-d'oeuvre du Québec.

- Les agences de placement privées. Elles fonctionnent selon un système de cotisation, payée par le candidat ou l'employeur. Le plus souvent, elles se spécialisent dans un certain type d'emploi.

- Les tableaux d'affichage. Il est parfois bon d'y jeter un coup d'oeil, que ce soit dans les centres d'emploi, les collèges, les universités, etc.

Enfin, dès que vous savez ce que vous voulez et ce que vous pouvez faire, préparez-vous. Il vous faudra solliciter des entrevues, écrire des lettres de demande d'emploi, faire un curriculum vitae, etc.

(Tiré d'un article de Lyn Martin)

ANNEXE 2

INSTRUMENT DE MESURE DES ACQUIS DE FORMATION

FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE

Nom du (de la) candidat(e) : _____

Date : _____

CLASSEMENT FINAL

Savoir-écouter	CFR :
Savoir-lire	CFR :
Savoir-écrire orthographe	CFR :
Savoir-écrire rédaction	CFR :
Savoir-parler	CFR :

SANCTION (secondaire reconnu)

Secondaire	

CONCLUSION

L'instrument de mesure des acquis de formation en français langue maternelle évalue, comme nous l'avons déjà mentionné, les habiletés intellectuelles des adultes par rapport aux fonctions linguistiques suivantes: SAVOIR-ÉCOUTER, SAVOIR-LIRE, SAVOIR-ÉCRIRE ORTHOGRAPHE, SAVOIR-ÉCRIRE RÉDACTION, SAVOIR-PARLER. De plus, il établit le niveau réel du (de la) candidat(e).

À la différence du test de classement de la Direction générale de l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation du Québec, qui mesure les acquis scolaires par rapport aux fonctions linguistiques SAVOIR-LIRE, SAVOIR-ÉCRIRE ORTHOGRAPHE, l'instrument de mesure des acquis de formation en français langue maternelle évalue non pas les acquis scolaires des adultes mais les acquis de formation et fait référence, de par les thèmes, aux situations de la vie courante des adultes.

Cependant, quelques étapes restent à compléter, l'instrument de mesure des acquis de formation en français langue maternelle doit maintenant être expérimenté et validé. Des corrections pourront y être apportées.

RÉFÉRENCES

BEAUDET, A. (1982). Mémoire. La reconnaissance des acquis. Québec: Direction générale de l'éducation des adultes, ministère de l'Éducation du Québec.

BEAUDET, A., LECLERC, C. (1982). La reconnaissance des acquis et la condition féminine. Québec: Direction générale de l'éducation des adultes, ministère de l'Éducation du Québec.

BEAUDET, A. (1984). Quelques notes pour faire le point sur la reconnaissance des apprentissages expérientiels. Prospectives, vol 20, no 3.

BLOOM, S.B. (1956). Taxonomie des objectifs pédagogiques 1. Domaine cognitif. Québec: Presses de l'Université du Québec, 1982.

BREEN, P., DONLON, T.F., WHITAKER, U. (1977). Teaching and assessing interpersonal competence - a CAEL Handbook. CAEL.

BRIND'AMOUR, M. (1984). Des objectifs de formation clairs: une condition essentielle pour savoir ou l'on va dans l'élaboration de matériel d'évaluation. La reconnaissance des acquis de formation. Actes du symposium tenu à l'Université de Sherbrooke.

CAMPEAU, D. (1984). L'impact socio-politique de la reconnaissance des acquis de formation. Prospectives, vol 20, no 3.

CANTIN, G. (1984). Fondements de la reconnaissance des acquis de formation: des questions préalables. Prospectives, vol 20, no 3.

Commission d'étude sur la formation des adultes (1982). Apprendre: une action volontaire et responsable. Montréal: Direction de l'édition, ministère des Communications.

D'HAINAUT, L. (1983). Des fins aux objectifs de l'éducation. Bruxelles: Éditions Labor.

Direction générale de l'éducation des adultes. Cahier II. Québec: ministère de l'Éducation du Québec.

Direction générale de l'éducation des adultes. Cahier III. Québec: ministère de l'Éducation du Québec.

Direction générale de l'éducation des adultes. Guide d'utilisation du test de classement en français, langue maternelle (série 400). Québec: ministère de l'Éducation du Québec.

Direction générale du développement pédagogique (1981). Conseils pratiques pour la construction d'un instrument de mesure. Fascicule 5. Québec: ministère de l'Éducation du Québec.

Final report: The Adult Performance Level Study (1977). Adult Performance Level.

FREMER, J. (1976). Setting and evaluating criterion standards in W.W. Willingham et H.S. Nesbitt (Ed): Implementing a program for assessing experiential learning. CAEL project report. CAEL.

GAGNÉ, R.M. (1975). Les principes fondamentaux de l'apprentissage. Montréal: Éditions HRW, 1976.

GED Tests du développement de l'éducation générale (1976). Le service des tests du développement de l'éducation générale du Conseil américain de l'éducation.

GODIN-TURGEON, L. (1984) Rapport concernant la reconnaissance des acquis expérientiels des assistantes dentaires. Québec: ministère de l'Éducation du Québec.

ISABELLE, R. (1984). La reconnaissance des acquis de formation selon certains organismes américains. Québec: Fédération des cégeps.

KLEMP, G.O. (1979). Identifying, measuring and integrating competence. New Directions for Experiential Learning: Defining and measuring competence, no 3. Washington: Jossey-Bass.

LIAMCHIN, P. de (1984). Étapes dans le développement d'une batterie de tests de reconnaissance des acquis de formation. La reconnaissance des acquis de formation. Actes du symposium tenu à l'Université de Sherbrooke.

LUCIER, P. (1984). La reconnaissance des acquis de formation: contexte, sens et portée des propositions ministérielles. Prospectives, vol 20, no 3.

New York State external High School Diploma Program (1979).

NICKSE, R.S. (1980). Assessing Life-skills competence. The New York State External High School Diploma Program 3. Californie: Pitman Learning.

PROULX, J. (1984). La reconnaissance des acquis de formation dans les services d'accueil et de référence. Prospectives, vol 20, no 3.

ROBIN, G. (1984). Guide d'élaboration d'un portfolio. Québec: L'association des formateurs d'adultes du Québec.

SANSREGRET, M. (1983). La reconnaissance des acquis expérientiels des femmes aux États-Unis. Québec: Cégep John Abbott et Direction générale de l'éducation des adultes, ministère de l'Éducation du Québec.

SANSREGRET, M. (1984). Histoire de la reconnaissance des acquis de formation. Prospectives, vol 20, no 3.

SIROIS, C. et al. (1984). Expériences américaines en reconnaissance des acquis de formation. Sherbrooke: Fer de Lance Inc.

SPILLE, H. et al. (1980). Assuring high standards, quality control, and consistency. New Directions for Experiential Learning: Developing New Adult clienteles by recognizing prior learning. No 7. Washington: Jossey-Bass.

Un projet d'éducation permanente. Énoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes (1984). Québec: Gouvernement du Québec.

VAILLANCOURT, L. (1984). La reconnaissance des acquis expérientiels en techniques infirmières au Cégep de St-Félicien. Québec: Cégep de St-Félicien et ministère de l'Éducation du Québec.

WILLINGHAM, W.W. (1977). Principles of good practice in assessing experiential learning. CAEL.